
PORTRAIT FORESTIER DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE



Document d'information sur la gestion de la forêt publique

préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Pour l'usage de la
Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante,
chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État

Mai 2004

*Note : Document d'information sur la gestion de la forêt publique
préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec
pour l'usage de la Commission scientifique, technique, publique
et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.*

***Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.
2004-3524***

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	ii
Liste des figures.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des cartes.....	iv
Liste des abréviations et acronymes.....	v
Avant-propos.....	vi
1. Le portrait général de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.....	6
1.1. Le territoire.....	6
1.1.1. Domaines climatiques.....	6
1.1.2. Régime de propriété.....	7
1.1.3. Superficie selon la nature du territoire.....	8
1.2. Sur le plan social et environnemental.....	9
1.2.1. Affectation du territoire.....	9
1.2.2. Participation accrue des autres utilisateurs du milieu.....	10
1.2.3. Communautés autochtones.....	11
1.2.4. Territoire qui bénéficie d'un statut particulier.....	11
1.3. Sur le plan économique.....	16
1.3.1. Industrie forestière.....	16
1.3.2. Redevances perçues et réinvesties.....	18
1.3.3. Autres ressources du milieu forestier.....	19
2. L'état de la forêt publique sous aménagement.....	20
2.1. Le profil forestier actuel de la forêt publique sous-aménagement.....	20
2.2. L'évolution du couvert forestier.....	24
3. La forêt publique sous aménagement.....	29
3.1. Le territoire de gestion forestière.....	29
3.2. L'évolution de la possibilité forestière.....	32
3.3. L'évolution des attributions.....	34
3.4. L'évolution de la récolte.....	34
3.5. Le bilan des volumes attribués et exploités par CAAF.....	40
3.6. Les traitements sylvicoles.....	45
3.7. Les mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement.....	46
4. Le processus de gestion des forêts publiques.....	47
4.1. Les enjeux régionaux.....	47
4.1.1. Enjeux économiques.....	47
4.1.2. Enjeux sociaux.....	48
4.1.3. Enjeux forestiers.....	50

4.2.	Le Plan général d'aménagement forestier	52
4.2.1.	Application des PGAF en vigueur	52
4.2.2.	Réalisation des prochains PGAF	52
4.2.3.	Points forts	52
4.2.4.	Principaux problèmes et mesures correctives	53
4.3.	Le Plan annuel d'intervention forestière	54
4.3.1.	Points forts	54
4.3.2.	Principaux problèmes et mesures correctives	55
4.4.	Le Rapport annuel d'intervention forestière	55
4.4.1.	Points forts	55
4.4.2.	Principaux problèmes et mesures correctives	55
4.5.	Le suivi et le contrôle des interventions	56
4.5.1.	Suivi et contrôle des interventions de l'année courante	56
4.5.1.1.	Mesurage des bois récoltés et facturation des droits	56
4.5.1.2.	Traitements sylvicoles	59
4.5.1.3.	Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier	60
4.5.1.4.	Volumes de bois affectés par les opérations de récolte (VAOR)	62
4.5.1.5.	Taux de réalisation des stratégies d'aménagement	63
4.5.2.	Suivi et contrôle des interventions des années antérieures	66
4.5.3.	Irrégularités et infractions	67
5.	Des informations complémentaires	68
5.1.	Le rôle de la forêt privée	68
5.2.	Le consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Domaines climatiques	6
Figure 2	Régimes de propriété	7
Figure 3	Importance des superficies selon les types de couverts	20
Figure 4	Importance des volumes selon les types de couverts	20
Figure 5	Superficies selon les classes d'âge (km ²)	21
Figure 6	Volume selon les essences (million de m ³)	22
Figure 7	Superficie selon le type de couvert	25
Figure 8	Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement	26
Figure 9	Superficie affectée par des perturbations naturelles	27
Figure 10	Superficies (%) selon les principaux groupements d'essences	28
Figure 11	Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement et transformés par les usines de la région (1998-2002)	46
Figure 12	Volume récolté (1998-2002)	57
Figure 13	Droits de coupe (1998-2002)	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Superficie selon la nature du territoire	8
Tableau 2	Liste des MRC.....	9
Tableau 3	Liste des communautés autochtones	11
Tableau 4	Les territoires à statut particulier	12
Tableau 5	Écosystèmes forestiers exceptionnels	14
Tableau 6	Répartition des usines et emplois par secteur d'activités	17
Tableau 7	Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits	18
Tableau 8	Investissements (\$) par m ³ de bois récolté en forêts publique et privée.....	18
Tableau 9	Superficies affectées par le feu, de 1998 à 2003	23
Tableau 10	Types et nombre de permis délivrés - 2002	29
Tableau 11	Évolution de la possibilité de l'attribution et de la récolte - SEPM	36
Tableau 12	Évolution de la possibilité de l'attribution et de la récolte - Autres résineux	37
Tableau 13	Évolution de la possibilité de l'attribution et de la récolte - Peupliers	38
Tableau 14	Évolution de la possibilité de l'attribution et de la récolte - Feuillus durs	39
Tableau 15	Bilan des volumes des CAAF - Toute essence	40
Tableau 16	Bilan des volumes des CAAF - Résineux (SEPM)	41
Tableau 17	Bilan des volumes des CAAF - Thuya.....	42
Tableau 18	Bilan des volumes des CAAF - Feuillus durs.....	43
Tableau 19	Bilan des volumes des CAAF - Peupliers.....	44
Tableau 20	Traitements sylvicoles réalisés 1999-2003.....	45
Tableau 21	Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2003-2004	59
Tableau 22	Respect du RNI et taux de conformité.....	61
Tableau 23	Volumes affectés par les opérations de récolte 2001-2002.....	62
Tableau 24	Bilan de l'application des stratégies d'aménagement au 31 mars 2004	64
Tableau 25	Bilan au 31 mars 2003 de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF 1999 à 2005	65
Tableau 26	Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures	66
Tableau 27	Infractions à la Loi sur les forêts.....	67

LISTE DES CARTES

Carte 1	Affectations des terres du domaine public.....	15
Carte 2	Carte du territoire de gestion forestière (aires communes)	30
Carte 3	Carte du territoire de gestion forestière (UAF).....	31

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

Abréviation	Définition
AEET	Aire d'empilement, d'ébranchage et de tronçonnage
AF	Autres feuillus
BOJ	Bouleau jaune
BOP	Bouleau à papier
CAAF	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CPE	Coupe progressive d'ensemencement
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CtAF	Contrat d'aménagement forestier
CvAF	Convention d'aménagement forestier
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
EPC	Éclaircie précommerciale
ER	Érable
FAPAQ	Société de la faune et des parcs du Québec
GIRN	Gestion intégrée des ressources naturelles
HA	Hectare
MAF	Manuel d'aménagement forestier
MCA	Mètre cube apparent
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
N.D.	Non disponible
OGC	Organisme de gestion en commun
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PAIF	Plan annuel d'intervention forestière
PEU	Peuplier
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PRAIF	Plans et rapports annuels d'intervention forestière
RNI	Règlement sur les normes d'intervention
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPI	Système d'émission des permis d'intervention
SEPM	Sapin, épinette, pin gris et mélèze
SPBG	Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
THO	Thuya
UAF	Unité d'aménagement forestier
UG	Unité de gestion
VAOR	Volume affecté par les opérations de récolte
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Le présent document vise à fournir un portrait de la forêt gaspésienne. Les années de référence, de façon générale, sont de 1998 à 2002. Dans les cas où les données de 2003 sont disponibles, elles sont mentionnées à titre indicatif ou partiel.

Il importe de préciser que lors de la création de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, une entente a été conclue afin de définir le territoire sur lequel s'exercerait le mandat de la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cette entente devait permettre, entre autres, de respecter l'intégralité des 14 aires communes présentes sur le territoire. Rappelons que l'aire commune est l'unité territoriale de base pour réaliser les travaux d'aménagement qui permettront d'alimenter les usines de transformation du bois. C'est également sur la base de l'aire commune que l'on détermine la possibilité annuelle de coupe à rendement soutenu.

En conséquence, le territoire que gère la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est sensiblement différent de celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dont les limites correspondent plutôt aux MRC qui la composent (voir carte 1, p. 15).

Les informations contenues dans le présent portrait réfèrent, selon le cas, à la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine tel que reconnue officiellement par le gouvernement du Québec ou au territoire forestier géré par la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. L'appellation « Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine » ou « Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière » devrait faciliter la compréhension du lecteur.

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

1.1. Le territoire

La région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine couvre une superficie de 20 474 km². Les forêts en occupent près de 19 530 km², soit 95 %. Le territoire public couvre, quant à lui, une superficie de 16 190 km² (voir figure 2).

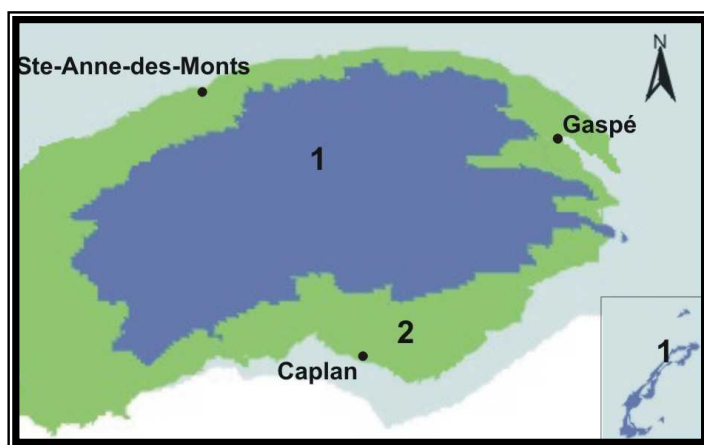
En terme de productivité, les forêts privée et publique de la Gaspésie se comparent avantageusement à celles des autres régions du Québec. Même si les secteurs improductifs ou inaccessibles réduisent leurs superficies exploitables de 16 %, elles offrent, en ce qui concerne la forêt publique, une possibilité annuelle de coupe de 1 622 800 m³ de résineux (incluant le cèdre et le pin) et de 265 500 m³ de feuillus. Ce volume de bois représente environ 50 000 voyages de camion.

1.1.1. Domaines climatiques

En Gaspésie, la répartition des zones de végétation est fortement liée à la topographie et se modifie dès que l'on s'éloigne de la mer.

Les forêts situées le long des côtes sont généralement plus feuillues et appartiennent au domaine de la sapinière à bouleau jaune. Par contre, dès que l'altitude augmente, les peuplements résineux s'installent. C'est le domaine de la sapinière à bouleau blanc.

FIGURE 1 DOMAINES CLIMATIQUES



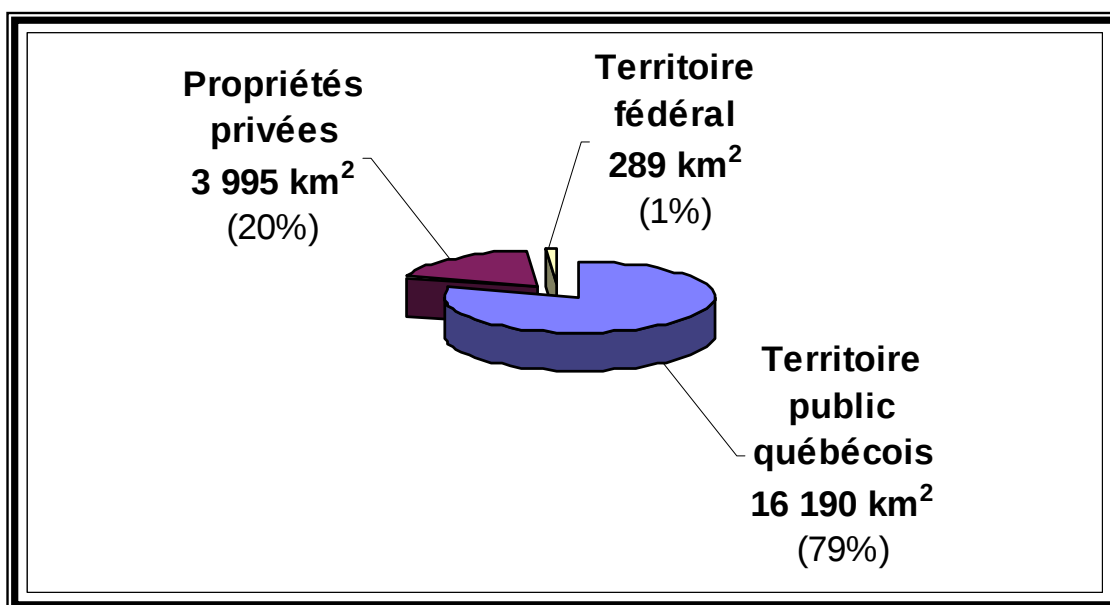
- 1 : Domaine de la sapinière à bouleau blanc
- 2 : Domaine de la sapinière à bouleau jaune

Source : Direction des inventaires forestiers, division écologie – productivité. Comité sur la carte des régions écologiques en 1998

1.1.2. Régime de propriété

Le territoire de la Gaspésie appartient à 79 % au domaine public.

FIGURE 2 RÉGIMES DE PROPRIÉTÉ



Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

1.1.3. Superficie selon la nature du territoire

Les terrains forestiers productifs occupent 93 % de la superficie totale de la région. Cependant, une partie importante (14 %) de ces terrains est constituée de pentes de plus de 40 %, donc inaccessible. Les pentes de 30 à 40 % composent, quant à elles, 10 % des terrains forestiers productifs.

TABEAU 1 SUPERFICIE SELON LA NATURE DU TERRITOIRE

Nature du territoire ¹	km ²	%
♦ Eau	215	1
♦ Terrains non forestiers	728	4
♦ Terrains forestiers :		
- Terrains forestiers improductifs	394	2
- Terrains forestiers productifs accessibles (16 382 km ²) inaccessibles (2 754 km ²)	19 136	93
Total – Terrains forestiers	19 530	95
Total	20 474	100

1. Inclut la forêt publique et la forêt privée.

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition, août 2003, MRNFP (Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

1.2. Sur le plan social et environnemental

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est composée de cinq MRC et d'une municipalité locale qui exerce certaines compétences de MRC (voir carte 1). La région regroupe une population de près de 100 000 personnes.

TABLEAU 2 LISTE DES MRC

MRC	Population
Avignon	13 879
Bonaventure	18 705
Le Rocher-Percé	19 844
La Côte-de-Gaspé	19 388
La Haute-Gaspésie	12 893
Les Îles-de-la-Madeleine ¹	13 201
Total	97 910

1. Municipalité locale exerçant certaines compétences de MRC.

Source : Répertoire des municipalités du Québec, octobre 2002
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

1.2.1. Affectation du territoire

Pour protéger les sites particuliers et assurer une utilisation polyvalente du milieu forestier, le gouvernement établit un Plan d'affectation des terres publiques. Ce document identifie les sites qui méritent une protection particulière comme les parcs, les réserves écologiques et les habitats d'espèces vulnérables. Dans ces territoires, légalement constitués, les activités forestières sont interdites.

D'autres territoires, sans statut légal, sont également soustraits des calculs de possibilité forestière. Il s'agit, entre autres, des bordures du Sentier international des Appalaches (SIA), du territoire prévu pour l'implantation du Parc régional de la rivière Bonaventure, de certains peuplements enclavés et des pentes de plus de 40 %, sont d'autres exemples de territoires où les opérations forestières ne pourront être réalisées.

Qu'ils soient légalement constitués ou non, les territoires de forêts publiques exclues du calcul de possibilité forestière représentent une superficie de 417 963 ha.

Par ailleurs, les opérations forestières sont autorisées mais soumises à des normes particulières dans certains secteurs comme, par exemple, les ravages de cerfs, les paysages de rivières à saumons ou certains corridors routiers. Ces territoires occupent une superficie de 255 035 ha dont 53 454 sont inaccessibles (pentes de plus de 40 %) et 3 196 ha improductifs.

Ainsi en Gaspésie, les activités forestières sont exclues sur 26 % de la superficie de la forêt publique alors qu'elles sont restreintes, c'est-à-dire autorisées mais soumises à des normes particulières, sur 13 % du territoire public.

1.2.2. Participation accrue des autres utilisateurs du milieu

Les récentes modifications apportées à la Loi sur les forêts, en mai 2001, visaient notamment à assurer une plus grande transparence dans la gestion des forêts publiques et à favoriser une plus grande participation de la population. Pour atteindre ces objectifs, le MRNFP a adopté la *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier* et il a introduit l'obligation, pour les bénéficiaires de CAAF, d'inviter certains intervenants du milieu, désignés sous l'appellation de tiers, à participer à l'élaboration des PGAF.

Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier

Depuis l'adoption de cette politique, deux consultations ont été organisées dans la région. Pour la première, qui portait sur le découpage des unités d'aménagement forestier (UAF), 11 mémoires ont été déposés au CRCD. Quant à la seconde, elle concernait les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV), et 13 mémoires ont été déposés.

La participation des tiers à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)

Une première étape de participation s'est déroulée au cours de l'été et de l'automne 2003. Plusieurs ententes sont intervenues entre les bénéficiaires de CAAF et les tiers. La prochaine étape concerne l'élaboration de la programmation quinquennale du PGAF. Il est à noter que la participation des communautés autochtones à ces consultations demeure difficile.

Enfin, il faut ajouter que la Commission sectorielle forêt du CRCD s'est dotée d'un comité consultatif sur la gestion intégrée des ressources naturelles (comité GIRN). Composé de représentants du Ministère et des principaux intervenants concernés par le milieu forestier, ce comité a déjà permis l'adoption de plusieurs ententes consensuelles, notamment sur l'intégration des coupes dans les paysages sensibles.

1.2.3. Communautés autochtones

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine compte trois communautés autochtones de la nation micmaque (voir tableau 3). Une partie des membres des communautés de Listuguj et de Gesgapegiag habitent dans des réserves. Les membres de la communauté de Gespeg, quant à eux, vivent hors réserve dans le secteur du Grand Gaspé (voir carte 1).

TABEAU 3 LISTE DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Nation	Communauté	Population		
		Résidente	Non-résidente	Total
Micmaque	Gespeg	0	480	480
	Gesgapegiag	516	604	1120
	Listuguj	1710	1349	3059
Total		2 226	2433	4659

Sources : Registre des Indiens, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), 31 décembre 2001
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 26 août 2002

1.2.4. Territoire qui bénéficie d'un statut particulier

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine compte six réserves écologiques, un parc national canadien, trois parcs nationaux québécois, trois refuges d'oiseaux migrateurs, deux refuges fauniques, une réserve nationale de la faune, trois Zecs faune, une pourvoirie avec droits exclusifs, neuf Zecs de rivières à saumons et six réserves fauniques (voir tableau 4). Elle comprend également 14 pourvoiries, sans droits exclusifs, situées sur des terrains privés.

Si on inclut le territoire géré par la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (voir carte 1), il faut ajouter deux réserves écologiques, deux réserves fauniques (parties) et deux Zecs (parties).

TABLEAU 4 LES TERRITOIRES À STATUT PARTICULIER

Type de territoire	Nom	Superficie (km ²) ou longueur (km)	Localisation générale (MRC)	Vocation prioritaire
Réserves écologiques	Ernest-Lepage	8,1	Bonaventure	Conservation d'une sapinière à bouleau blanc représentative des hauts monts Notre-dame
	Manche d'épée	4,5	Haute-Gaspésie	Conservation d'une érablière sucrière à bouleau jaune
	Ristigouche	4,7	Avignon	Conservation d'une érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune
	Île-Brion	6,5	IDLM	Conservation d'une pessière blanche à sapin et sapinière à épinette blanche
	Grande Rivière	183,7	Rocher-Percé	Protection de la Grande-Rivière, ses affluents, son bassin versant et plantes menacées ou vulnérables s'y trouvant
	Mont Saint-Pierre	6,0	Haute-Gaspésie	Conservation de plantes rares des falaises
Parc fédéral	Forillon	244	Côte-de-Gaspé	Conservation, éducation
Parcs provinciaux	Gaspésie (partie)	682 (sur 802)	Haute-Gaspésie, Matane	Conservation, éducation
	Île-Bonaventure et Rocher Percé	5,8	Rocher-Percé	Conservation, éducation
	Miguasha	0,6	Avignon	Conservation, éducation (site UNESCO)
Refuges d'oiseaux migrants	Saint-Omer	0,6	Avignon	Protection d'une colonie de goélands argentés
	Île-Bonaventure et rocher Percé	Zone marine	Rocher-Percé	Protection d'une colonie de fous de Bassan
	Rocher aux oiseaux	Zone marine	IDLM	Protection d'une colonie d'oiseaux marins
Rés. nationale de faune	Pointe-de-l'Est	7,48	IDLM	Protection des habitats d'oiseaux
Refuges Fauniques	Pointe-de-l'Est	12,9	IDLM	Protection des habitats d'oiseaux
	Banc de Carleton	0,1	Avignon	Entente entre la FFQ ² et le propriétaire
Réserves fauniques	Chic-Chocs	1134	Haute-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
	Port-Daniel	57	Rocher-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	(partie) Rivière Cascapédia	45 (sur 118)	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	(partie) Rivière Matapédia et Patapédia	65 (sur 155)	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Saint-Jean	84,5	Côte-de-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Sainte-Anne	18,0	Haute-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques

TABLEAU 4 (SUITE) LES TERRITOIRES À STATUT PARTICULIER

Type de territoire	Nom	Superficie (km ²) ou longueur (km)	Localisation générale (MRC)	Vocation prioritaire
Zecs faune	Des Anses	164	Rocher-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	ZEC Casault (partie)	83 (sur 838)	Avignon et Matapédia	Exploitation des ressources fauniques
	York-Baillargeon	67,9	Côte-de-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
Zecs saumons	Grande-Rivière	23 km	Rocher-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	Petite Cascapédia	127,5 km	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Bonaventure	199,0 km	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Dartmouth	63,1 km	Côte-de-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Madeleine	115,8 km	Haute-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière York	94,1 km	Côte-de-Gaspé	Exploitation des ressources fauniques
	Les rivières Pabos	165,0 km	Rocher-Percé	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Nouvelle	86,2 km	Avignon	Exploitation des ressources fauniques
	Rivière Cap-Chat	56,6 km	Haute-Gaspésie	Exploitation des ressources fauniques
Pourvoirie à droits exclusifs	Robidoux	5,5	Bonaventure	Exploitation des ressources fauniques

Sources : Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Société de la Faune et des Parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 2002
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

♦ Aires protégées

Une aire protégée a pour but d'assurer la protection de la biodiversité biologique. Les parcs, les réserves écologiques, les habitats fauniques, les refuges fauniques ou d'oiseaux migrateurs, les rivières à saumons (bandes riveraines) et les écosystèmes forestiers exceptionnels sont des exemples d'aires protégées. La région en compte environ 132. Ces territoires représentent 14,2 % (2 902 km²) de la superficie totale de la région.

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) font partie des aires protégées. Le tableau 5 présente certaines caractéristiques des 52 EFE situés en Gaspésie. Actuellement, 84 % des superficies protégées, situées en forêt publique, sont légalement constituées.

TABLEAU 5 ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS

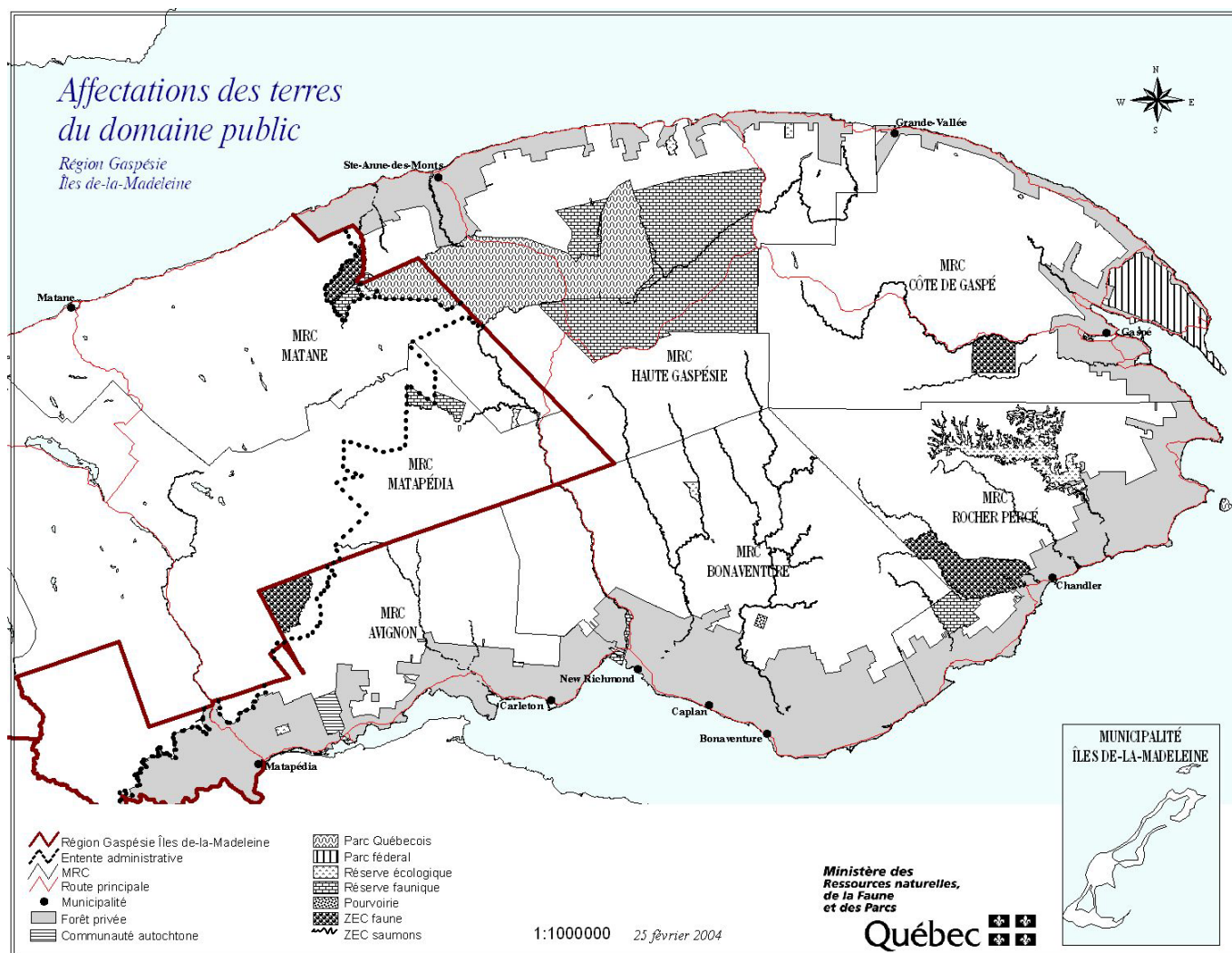
Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts publiques						
Types	Protection légale		Sans protection légale ¹		Total	
	Nombre	Sup. (ha)	Nombre	Sup. (ha)	Nombre	Sup. (ha)
Rares	11	1 416	3	535	14	1 951
Refuges	6	228	7	260	13	488
Anciens	6	5 276	9	559	15	5 835
Total	23	6 920	19	1 354	42	8 274

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les forêts privées						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	Nombre	Sup. (ha)	Nombre	Sup. (ha)	Nombre	Sup. (ha)
Rares	0	0	2	51	2	51
Refuges	0	0	8	214	8	214
Anciens	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	10	265	10	265

1. EFE en attente d'une protection légale dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative publiée en 1997.

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

CARTE 1 AFFECTATIONS DES TERRES DU DOMAINE PUBLIC



Source : MRNFP, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

1.3. Sur le plan économique

1.3.1. Industrie forestière

Le secteur forestier constitue un secteur manufacturier de première importance en Gaspésie. Cependant, au cours des dernières années, le nombre d'emplois créés par ce secteur a connu une baisse significative. Le tableau 6 montre la répartition des usines et des emplois par secteur d'activités. On dénombre une perte d'environ 400 emplois pour tout le secteur forestier de 1999 à 2002. Cette baisse est due principalement aux facteurs suivants :

- ♦ Baisse substantielle des approvisionnements résineux en provenance de la forêt publique à partir de 2000;
- ♦ Fermeture de la papetière Gaspésia de Chandler;
- ♦ Conflit canado-américain sur le bois d'œuvre.

TABLEAU 6 RÉPARTITION DES USINES ET EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

	1999		2002	
	Établissements	Emplois ¹	Établissements (2001)	Emplois ¹
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	123	1 083	n.d.	875
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	20	754	32	816
- Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux)				
- Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	2	585	1	302
- Première transformation (pâte à papier, papier, carton)				
- Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
Total - Secteur forestier	145	2 422	n.d.	1 993

1. Les emplois correspondent à des emplois à temps complet.

Sources :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (ex.: les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322)
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada, en ce qui concerne les établissements, et de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada, en ce qui concerne l'emploi. Les établissements et l'emploi ont été répartis entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada et elles sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'EERH de Statistique Canada (moyenne annuelle). Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002. Alors que les emplois en usine sont plutôt stables en cours d'année, les emplois en forêt peuvent fluctuer de plus ou moins 30 % par rapport à la moyenne présentée selon la période de l'année où sont réalisés les travaux sylvicoles.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour l'année 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de l'EAM de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM sont présentés pour 1999 et 2001. Il faut cependant être prudent si on veut comparer 1999 et 2001, car Statistique Canada a élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 \$ de chiffre de ventes.

(Région administrative de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)

1.3.2. Redevances perçues et réinvesties

Les redevances forestières perçues en 2002-2003 représentent un montant de 11,9 M\$. Les crédits admissibles en paiement des droits, quant à eux, sont de 19,3 M\$ (voir tableau 7).

TABEAU 7 REDEVANCES FORESTIÈRES ET CRÉDITS ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS

2002-2003	Région 11(M\$)	Autres régions	Total Québec
Redevances	11,9	295,8	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(12,8)	(134,3)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(5,5)	(36,3)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(1,0)	(21,1)	(22,1)
Total crédits	(19,3)	(191,7)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de SOPFIM - SOPFEU	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹	-	-	-
Solde	-	-	78,1 ¹

1. Depuis l'exercice 2003-2004, au moins 71 M\$ sont transférés au Fonds forestier pour le financement des activités d'inventaire forestier, de recherche, de planification et de contrôle des interventions en forêt.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP
(Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

On constate au tableau 8 que le total des crédits et autres investissements en forêt représente 28,3 M\$ pour un volume total de bois récolté en forêts publique et privée de 1,8 million de mètres cubes. Les investissements, en région, sont de l'ordre de 16 \$ du mètre cube récolté comparativement à la moyenne provinciale qui est de 6,50 \$ du mètre cube.

TABEAU 8 INVESTISSEMENTS (\$) PAR m³ DE BOIS RÉCOLTÉ EN FORÊTS PUBLIQUE ET PRIVÉE

2002-2003	Région 11	Autres régions	Total Québec
		M\$	
Crédits admissibles en paiement des droits	19,3	191,7	211,0
Autres investissements en forêt ¹	9,0	51,7	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	28,3	243,4	271,7
		M de mètres cubes	
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,8	37,6	39,4
		\$ / m ³	
Dollars investis/mètre cube de bois récolté	16,00 \$	6,50 \$	6,90 \$

1. Programme de création d'emplois en forêt et Programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP
(Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

1.3.3. Autres ressources du milieu forestier

- ♦ L'acériculture

En 2002, la production acéricole en forêt publique s'effectue sur une superficie de 1 648 hectares pour une quantité de 210 000 entailles. L'augmentation du nombre d'entailles est de l'ordre de 296 % par rapport à 1998. Un moratoire limite actuellement la délivrance de nouveaux permis.

- ♦ Les bleuetières

Une seule bleuetière de 87 hectares est actuellement en opération en forêt publique. Des études ont été réalisées, dernièrement, afin de déterminer le potentiel de développement de bleuetières en forêt publique.

- ♦ L'if du Canada

Bien que des études soient en cours pour préciser le potentiel de l'if du Canada, celui-ci semble bien présent en Gaspésie. Un droit d'exclusivité de récolte attribué à Bioxel Pharma, l'autorise à récolter annuellement 447 000 kg de branches d'if. La récolte a débuté en 2003, alors que des permis ont été autorisés pour récolter 74 700 kg. En forêt privée, un total de 168 000 kg a été récolté en 2003.

- ♦ Récolte de branches de sapin et fabrication de couronnes de Noël

Un portrait de la récolte de branches de sapin et de la fabrication de couronnes de Noël, produit en 2003, démontre l'importance de cette activité dans la région. On estime qu'il se récolte environ 4 500 000 kg de branches, dont la moitié provient de la forêt publique. La valeur des ventes de branches et de couronnes de Noël avoisine les 10 M\$.

- ♦ Autres produits forestiers non ligneux (PFNL)

Actuellement, ce créneau est en développement. Plusieurs intervenants démontrent un intérêt à cet égard (champignons, petits fruits, thé du Labrador, etc.). On constate, cependant, un manque de connaissance sur les produits eux-mêmes et sur les impacts de la récolte que sur les potentiels à cet égard.

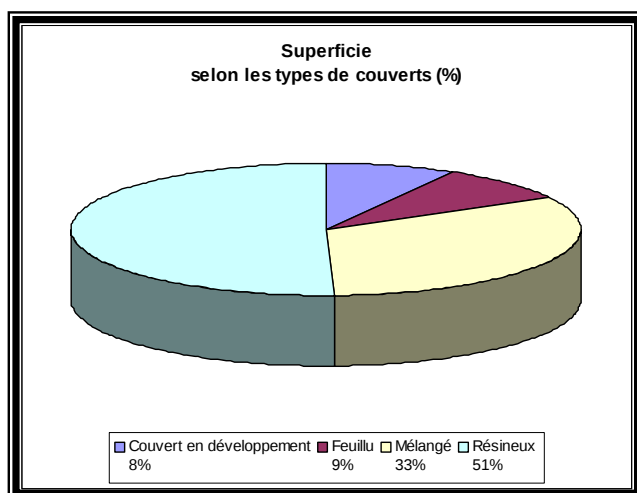
2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

2.1. Le profil forestier actuel de la forêt publique sous-aménagement

♦ Le couvert forestier

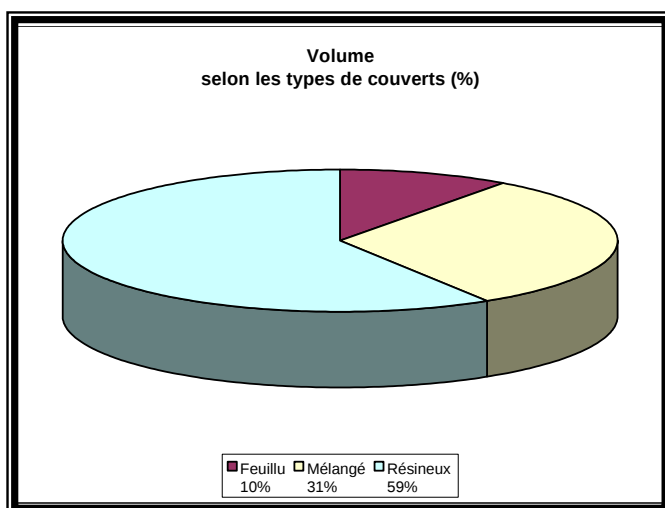
Les couverts résineux et mélangés sont dominants dans la forêt publique. En effet selon les types de couverts, les volumes des strates résineuses et mélangées représentent 90 % du volume total.

FIGURE 3 IMPORTANCE DES SUPERFICIES SELON LES TYPES DE COUVERTS



Source : Données originales du 3^e inventaire décennal, MRNFP
Il s'agit des superficies des forêts productives accessibles (pentes 0-40 %)
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

FIGURE 4 IMPORTANCE DES VOLUMES SELON LES TYPES DE COUVERTS



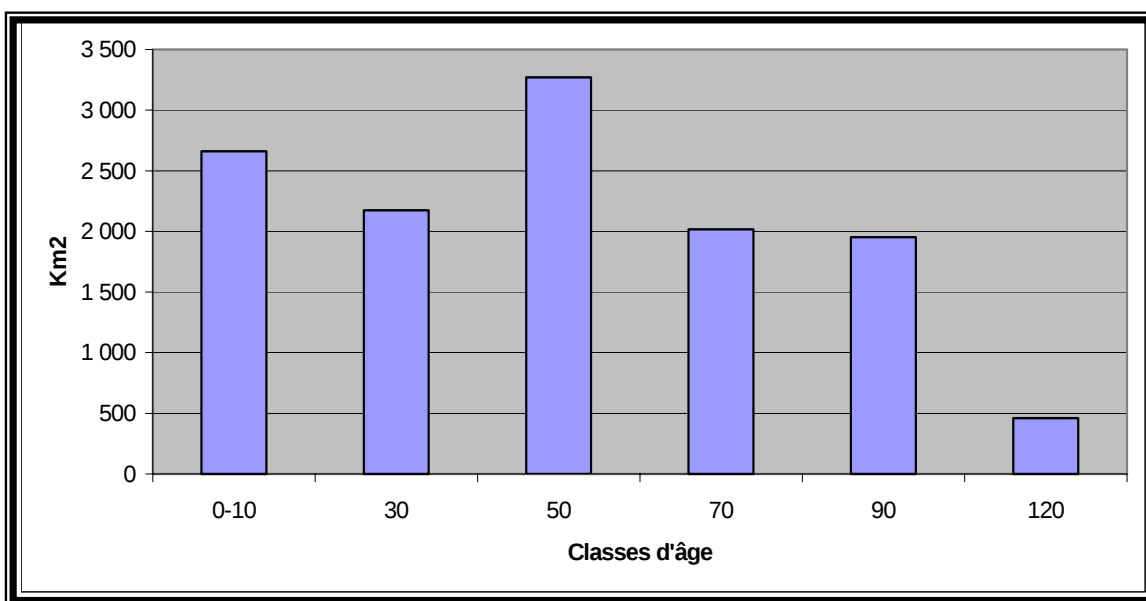
Source : Données originales du 3^e inventaire décennal, MRNFP
Il s'agit des superficies des forêts productives accessibles (pentes 0-40 %)
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

♦ Les superficies selon les classes d'âge

Selon la figure 5, les peuplements de plus de 60 ans occupent 35 % de la superficie de la forêt publique gaspésienne. Cependant, comme les données d'inventaire datent de 10 ans, il est probable que cette proportion de vieux peuplements soit moins importante aujourd'hui.

Deux phénomènes expliquent cette évolution, soit la dégradation naturelle des vieilles sapinières et la récolte des dernières années qui s'est principalement concentrée dans ces vieilles strates. Il est à noter que ce phénomène de diminution des superficies, dans les vieux peuplements, est essentiellement associé aux peuplements résineux (voir figure 7).

FIGURE 5 SUPERFICIES SELON LES CLASSES D'ÂGE (km²)



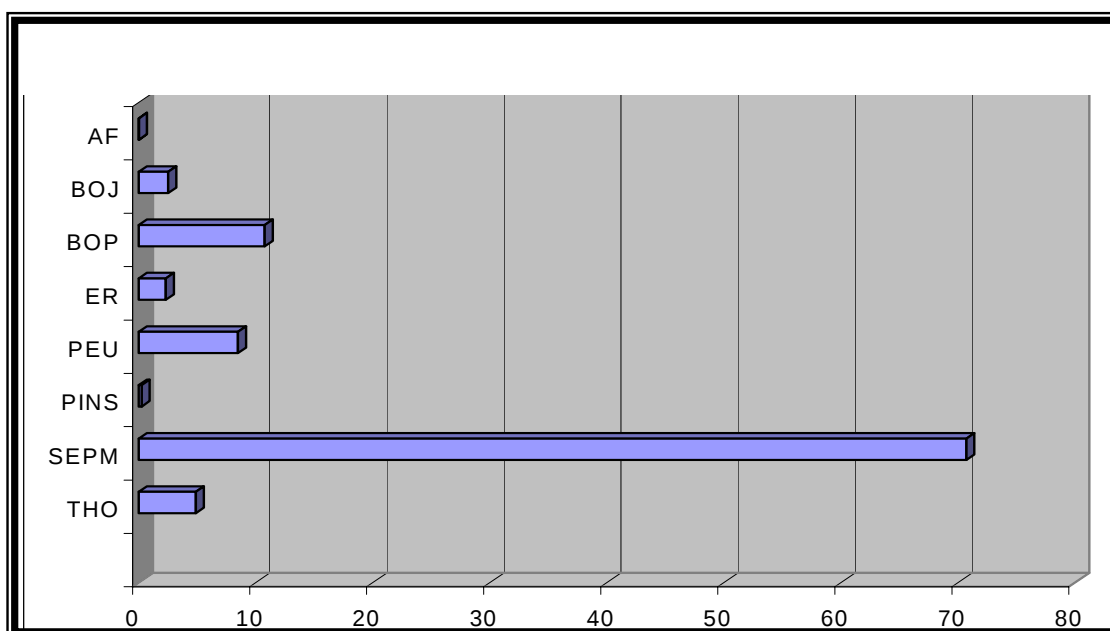
Source : Données originales du 3^e inventaire décennal, MRNFP
 Il s'agit des superficies des forêts productives accessibles (pentes 0-40 %)
 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

♦ Les volumes selon les essences

Le volume marchand brut est de l'ordre de 100 000 000 m³ et il est constitué de :

- ♦ 71 % d'essences résineuses qui appartiennent au groupe « sapin, épinette, pin gris et mélèze » dans lequel le sapin baumier est prépondérant;
- ♦ 24 % d'essences feuillues (16 % de feuillus durs et 8 % de peupliers);
- ♦ 5 % de thuyas.

FIGURE 6 VOLUME SELON LES ESSENCES (million de m³)



Source : Données originales du 3^e inventaire décennal, MRNFP
 Il s'agit des superficies des forêts productives accessibles (pentes 0-40 %)
 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

Signification des codes :

AF : autres feuillus
 ER : érables
 PRU : pruche
 THO : thuya

BOJ : bouleau jaune
 PE : peupliers
 SEPM : sapin, épinette, pin gris, mélèze

BOP : bouleau à papier
 PINS : pin rouge, pin blanc

♦ Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles

Les épidémies de TBE, vers la fin des années 80, ont favorisé les chablis en créant de nombreuses ouvertures. Il faut mentionner que de 1986 à 1990 inclusivement, la superficie moyenne affectée annuellement par la TBE était de l'ordre de 500 000 ha.

Depuis 1994, aucune superficie n'a été affectée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Toutefois, on note deux épidémies mineures de l'arpenteuse de la Pruche en 1996 et 1997 sur respectivement 7 848 ha et 12 668 ha. Les superficies affectées par le feu, de 1998 à 2003, sont négligeables (voir tableau 8). Rappelons, cependant, que les feux de la rivière Bonaventure, en 1995, avaient ravagé près de 29 000 ha.

TABEAU 9 SUPERFICIES AFFECTÉES PAR LE FEU, DE 1998 À 2003

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de feux	33	46	22	25	25	15
Superficie (ha)	7	27	9	10	79	4

Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Direction de la conservation des forêts, mise à jour novembre 2003
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

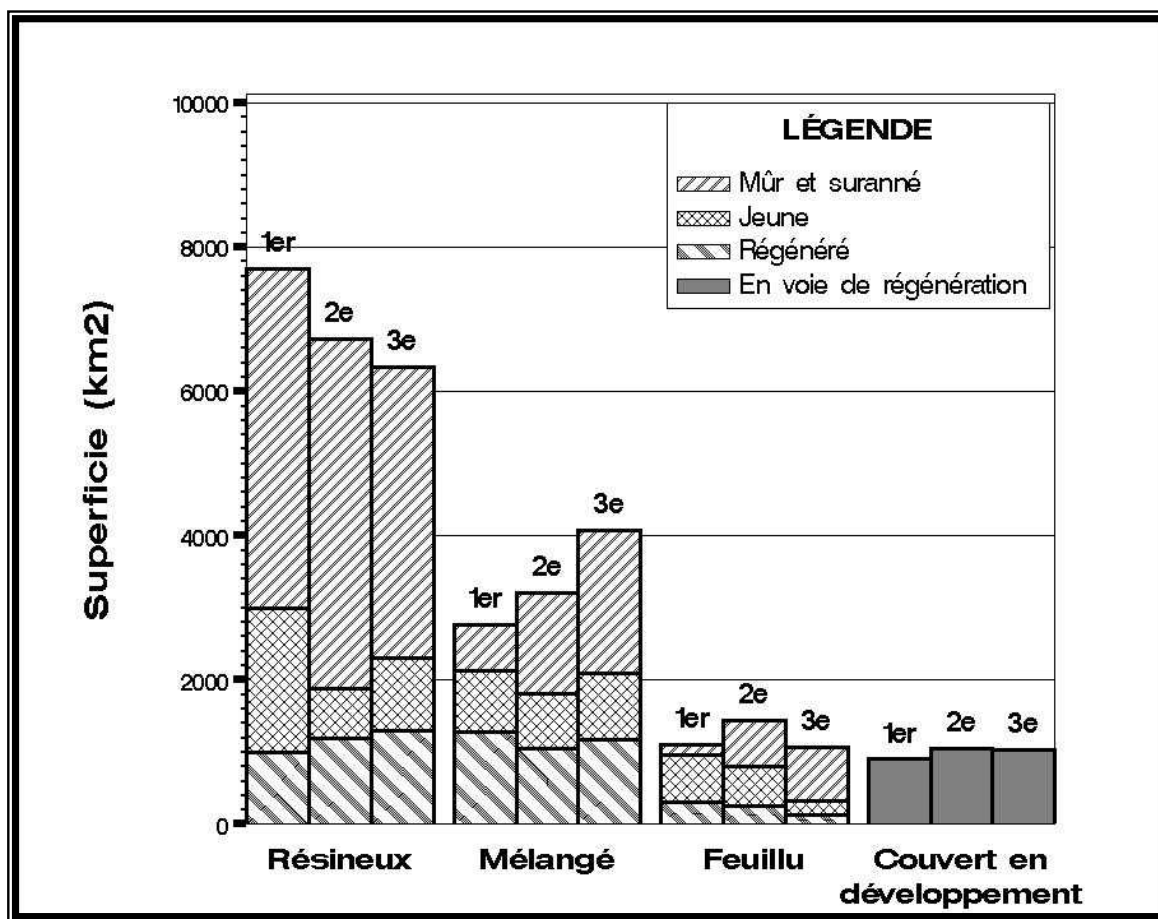
2.2. L'évolution du couvert forestier

La présente section permet de montrer l'évolution du couvert forestier depuis 1975. On peut en effet observer l'évolution de la forêt entre les inventaires de 1975-1976, 1984-1985 et 1992-1993. Il importe de noter que le dernier inventaire ne représente pas parfaitement l'image actuelle de la forêt gaspésienne puisqu'il s'est écoulé plus de 10 ans depuis la dernière prise de photographies. L'image actuelle serait certainement différente, particulièrement dans la Baie-des-Chaleurs qui a été affectée par des feux en 1995 ainsi que la dégradation de la forêt causée par les chablis. Précisons que les données présentées dans les figures suivantes excluent les superficies inaccessibles, c'est-à-dire dont les pentes sont supérieures à 40 %.

♦ Répartition de la superficie selon le type de couvert

De façon générale, on peut observer une réduction des peuplements résineux au profit des peuplements mélangés (voir figure 7). Cette tendance s'explique par le fait que les feuillus de lumière sont opportunistes et qu'ils peuvent dominer les essences résineuses à la suite d'une perturbation. La récolte, les épidémies de TBE et les chablis sont les principales perturbations permettant aux feuillus de progresser. Cependant, la réalisation de travaux de plantation, d'éclaircie précommerciale (EPC) et de dégagement de la régénération favorisent le maintien du caractère résineux des peuplements, ce qui contribue ainsi au maintien de la biodiversité des forêts gaspésiennes.

FIGURE 7 SUPERFICIE SELON LE TYPE DE COUVERT



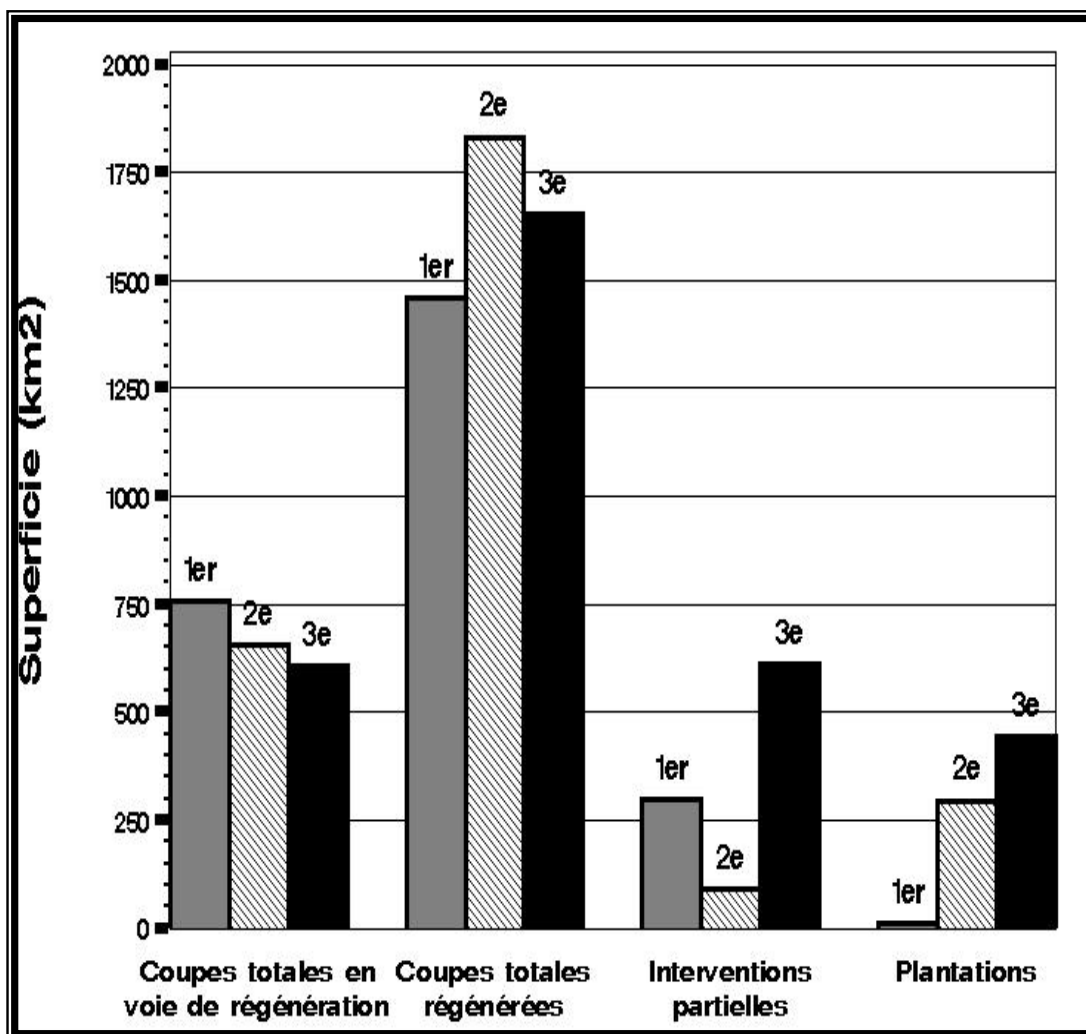
Note : 1^{er} inventaire : 1975-1976
 2^e inventaire : 1984-1985
 3^e inventaire : 1992-1993

Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP, 2004
 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

♦ Superficie ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

La figure 8, présente l'évolution des travaux d'aménagement entre 1975 et 1993. L'augmentation observée dans les interventions partielles est principalement attribuable aux éclaircies précommerciales qui constituent le traitement sylvicole le plus important réalisé en Gaspésie.

FIGURE 8 SUPERFICIE AYANT FAIT L'OBJET D'ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT



Note :
 ■ 1er inventaire : 1975-1976
 ▨ 2e inventaire : 1984-1985
 ■ 3e inventaire : 1992-1993

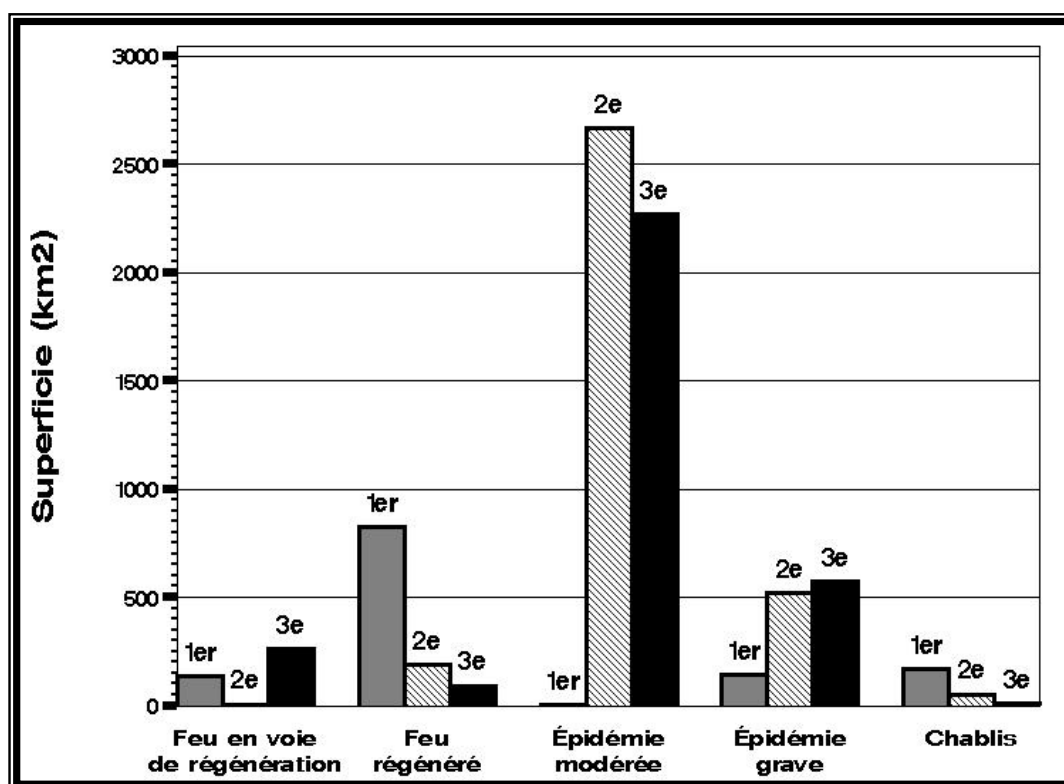
Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP, 2004
 Données relatives au territoire de gestion du MRNFP, région 11
 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

♦ Superficie affectée par des perturbations naturelles

La figure 9 présente les perturbations qui ont affecté la forêt gaspésienne depuis la fin des années 70. On y constate l'importance des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur les strates mûres et surannées de résineux. En comparant les figures 7 et 9, on remarque que la superficie affectée par une épidémie modérée occupe plus de 2 000 km², ce qui représente plus de 50 % de la superficie des peuplements résineux mûrs et surannés.

Il s'agit d'une information très essentielle si l'on considère que les strates ainsi affectées sont par la suite sujettes à une dégradation rapide due aux chablis partiels. Cette affirmation se confirme d'ailleurs par la mise à jour de 15 000 ha de chablis en 2000 et l'application de plans spéciaux de récupération de chablis aux cours des dernières années.

FIGURE 9 SUPERFICIE AFFECTÉE PAR DES PERTURBATIONS NATURELLES



Note :
 ■ 1er inventaire : 1975-1976
 ▨ 2e inventaire : 1984-1985
 ■ 3e inventaire : 1992-1993

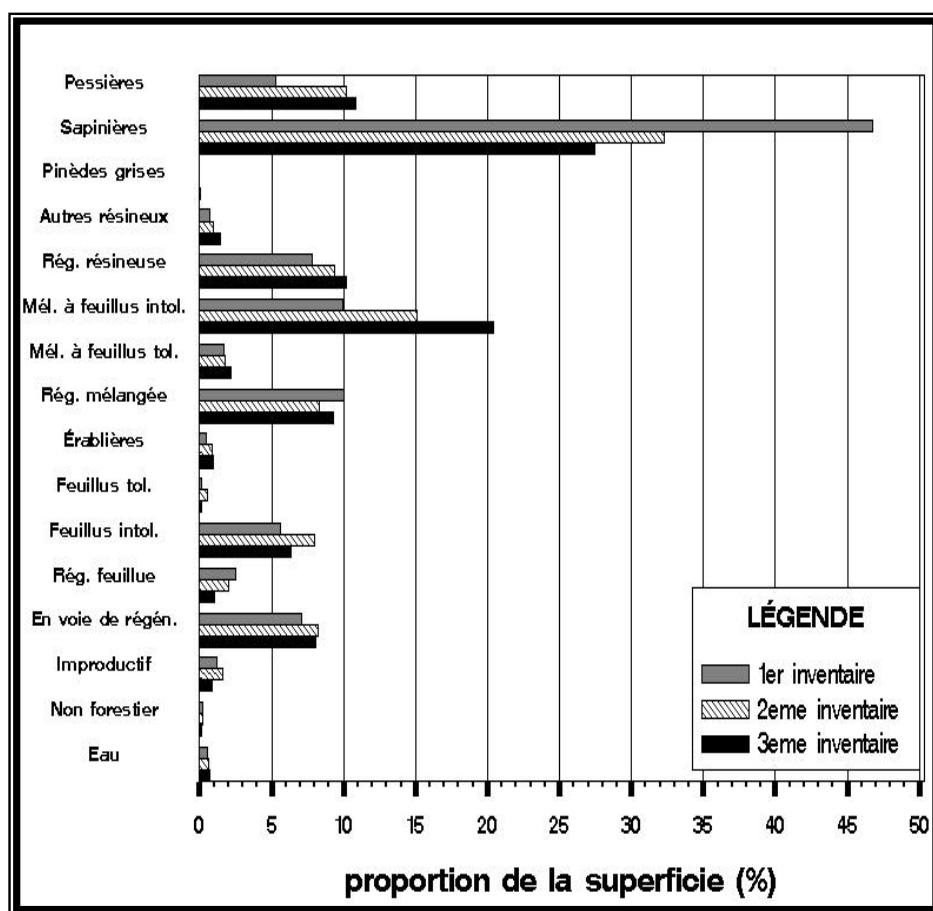
Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP, 2004
 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

♦ Portrait de l'importance des superficies selon les principaux groupements d'essences

Un parallèle entre ce portrait et les figures précédentes permet de constater une chute notable des superficies surfaces occupées par les sapinières qui sont passées de 45 % à moins de 30 % des superficies forestières de la région. Il est possible de faire un parallèle avec la figure 9 qui présente les superficies affectées par les épidémies d'insectes (TBE). Précisons que les sapinières affectées par les épidémies de TBE ont fait l'objet d'un intensif plan de récupération au cours des années 80.

Enfin, parallèlement à la réduction des superficies de sapinières, on observe une augmentation des peuplements mélangés à feuillus tolérants.

FIGURE 10 SUPERFICIES (%) SELON LES PRINCIPAUX GROUPEMENTS D'ESSENCES



Source : Direction des inventaires forestiers, MRNFP, 2004
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1. Le territoire de gestion forestière

Le territoire de gestion actuel est subdivisé en 14 aires communes (voir carte 2) mais la confection des prochains PGAF (2005) est réalisée en fonction de sept unités d'aménagement forestier (voir carte 3).

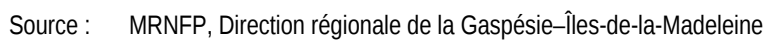
Actuellement, 27 contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont en vigueur, dont 17 reliés à des usines présentes dans la région. De plus, cinq conventions d'aménagement forestier (CvAF) ont été signées respectivement avec quatre MRC et un Organisme de gestion en commun (OGC). Une autre CvAF est en processus de renouvellement avec la communauté autochtone de Listuguj.

En 2002, 14 permis d'intervention pour approvisionnement d'usines de sciage, 108 permis pour la culture et l'exploitation d'érablière et 756 permis de récolte de bois de chauffage à des fins domestiques ont été délivrés. (voir tableau 10).

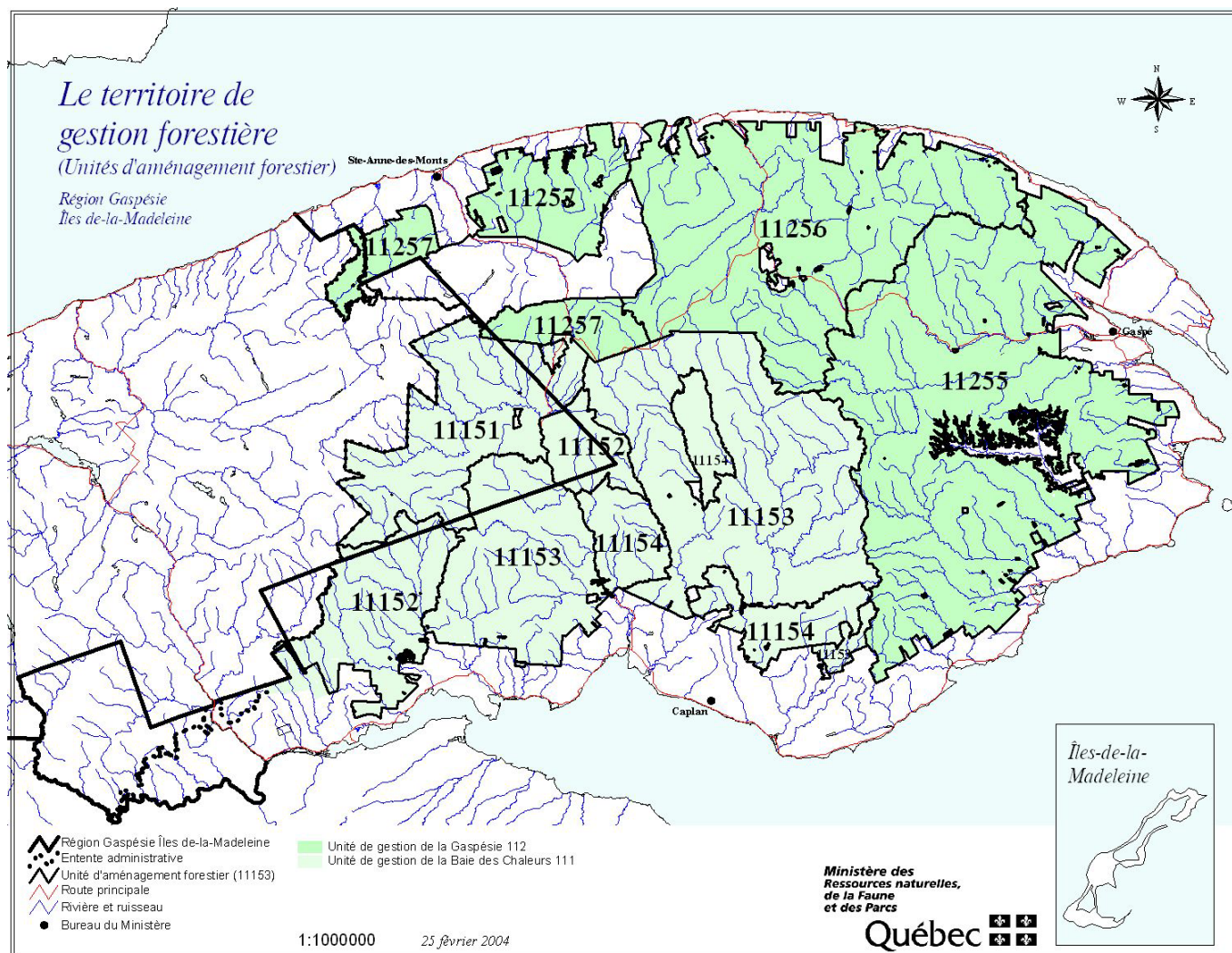
TABLEAU 10 TYPES ET NOMBRE DE PERMIS DÉLIVRÉS - 2002

Type de permis	Nbre de permis délivrés
Approvisionnement d'une usine de transformation du bois :	
CAAF, Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier	14
CTAF, Contrat d'aménagement forestier	0
CVAF, Convention d'aménagement forestier	6
Permis pour la récolte de l'if du Canada	0
Permis autres fins :	
Permis pour la récolte de bois de chauffage à des fins commerciales	0
Permis pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques	756
Permis pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles	108
Permis pour des travaux d'utilité publique	23
Permis pour des activités minières	15
Permis pour un aménagement faunique, récréatif ou agricole	33
Permis pour une intervention à des fins d'expérimentation ou de recherche	27
Total:	982

Source : MRNFP, Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
(Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)



CARTE 3 CARTE DU TERRITOIRE DE GESTION FORESTIÈRE (UAF)



Source : MRNFP, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

3.2. L'évolution de la possibilité forestière

La possibilité forestière est révisée tous les cinq ans ou de façon ponctuelle lorsque le couvert forestier subit des modifications majeures. Ainsi, trois exercices de calculs de possibilité ont été effectués depuis la première génération de plans généraux d'aménagement en 1989-1990. On note peu de différences entre les calculs de possibilité de 1989-1990 et ceux de 1994-1995 puisque les mêmes hypothèses d'aménagement ont été utilisées et parce que le Ministère disposait des mêmes données d'inventaire.

Cependant, l'exercice de 1999 amorça un changement notable par rapport aux deux exercices précédents, et ce, en raison de l'introduction de nouvelles stratégies d'aménagement et de l'utilisation de nouvelles données d'inventaires. L'impact de ce nouveau calcul s'est traduit par une baisse de près de 20 % de la possibilité forestière pour le résineux qui, rappelons-le, constitue la principale ressource en matière ligneuse de la région.

Les principaux intrants qui ont eu un impact sur la possibilité en 1999, sont :

- ♦ Les nouvelles données d'inventaire qui ont permis de constater une réduction importante du volume de résineux dans les peuplements affectés par la TBE à la fin des années 80. Le volume de résineux sur pied (SEPM) a en effet connu une baisse de 19,7 % entre les deux inventaires;
- ♦ Le rendement des éclaircies précommerciales qui a été modifié à la baisse afin de tenir compte d'informations transmises par plusieurs chercheurs lors d'un colloque qui s'était déroulé dans la région. La région a donc agi avec prudence et a ajusté, dès 1999, les rendements de l'EPC;
- ♦ L'introduction des groupes de calculs dans l'évaluation de la possibilité forestière qui a permis d'évaluer les volumes présents, par essence, dans les feuillus, mélangés ou résineux purs. Ainsi, lorsqu'un type de peuplement ne peut être exploité, comme c'est le cas actuellement pour les peuplements mixtes, les volumes générés qui ne pourront être exploités seront réduits de l'attribution annuelle;
- ♦ L'utilisation de la géomatique et d'une carte d'affectation plus précise ont également entraîné des réductions de superficies lors de la simulation.

SEPM

La possibilité forestière en résineux a été plutôt stable lors des deux premiers exercices de calculs (1989-1990 et 1994-1995). Une baisse importante de la possibilité forestière est survenue en 2000. La possibilité forestière en SEPM est passée de 1 948 500 mètres cubes à 1 586 500 mètres cubes, soit une baisse de près de 20 % (voir tableau 11). C'est dans la Baie-des-Chaleurs que les diminutions ont été les plus considérables, atteignant jusqu'à 67 % dans une aire commune.

Autres résineux

C'est le thuya qui constitue l'essentiel de la possibilité forestière des autres résineux, soit 35 800 m³ sur un total de 36 300 m³ (voir tableau 12). Le pin blanc, quant à lui, offre une faible possibilité forestière.

La possibilité forestière en thuya a connu une première baisse au moment de la révision du calcul en 1994, passant de 87 000 à 71 000 m³. Lors du calcul de 1999, le volume de possibilité en thuya a chuté de 50 %, passant de 71 500 à 35 800 m³. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- ♦ Les observations sur l'absence de régénération du thuya;
- ♦ Les nouvelles données d'inventaire;
- ♦ La révision de l'âge d'exploitabilité;
- ♦ La réalisation de coupes partielles dans les stratégies d'aménagement.

Les volumes de récolte, accordés à l'industrie, étaient très inférieurs à la possibilité qui prévalait à ce moment. L'impact sur l'industrie a donc été pratiquement nul.

Peupliers

La possibilité forestière en peupliers a été relativement stable aux cours des trois derniers calculs de possibilité. Cette essence a tendance à prendre de l'expansion après les travaux de récolte. On pourrait donc penser qu'à long terme, la possibilité forestière en peupliers, sera appelée à augmenter. Rappelons que les principaux massifs de peupliers en Gaspésie proviennent des feux de forêt (voir tableau 13).

Feuillus durs

La possibilité forestière en feuillus durs a subi des baisses successives à chaque révision (voir tableau 14). La dernière diminution s'explique par plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- ♦ Les nouvelles données d'inventaire;
- ♦ L'introduction des groupes de calculs, notamment le SEPM;
- ♦ La révision des stratégies d'aménagement.

3.3. L'évolution des attributions

En ce qui concerne le SEPM, le volume a toujours été pratiquement attribué à 100 %. Les écarts s'expliquent par des situations particulières telles que la présence de réserves forestières, la signature d'une convention avec une communauté autochtone, etc. Par ailleurs, depuis 2000, un écart plus important est observé entre la possibilité et l'attribution. Cet écart s'explique essentiellement par la gestion des bois de l'aire commune 112-01 (ancien territoire de la compagnie Gaspésia) qui fait, actuellement, l'objet d'attributions ponctuelles ou de bois réservés mais non inclus dans les volumes officiels des CAAF. Ainsi, on peut considérer que tous les bois résineux (SEPM) de la Gaspésie, font l'objet d'une attribution (voir tableau 11).

En ce qui concerne le thuya (autres résineux), l'attribution a toujours été inférieure à la possibilité forestière. Cependant, lors du dernier renouvellement des CAAF, la possibilité a été entièrement attribuée (voir tableau 12).

Auparavant, le peuplier était peu recherché par l'industrie. Cependant, depuis 1995, le volume attribué s'est rapproché de la possibilité forestière pour atteindre, en 2002, environ 82 % de celle-ci (voir tableau 13). Enfin, le volume de bois actuellement disponible est convoité par plusieurs entreprises mais ne peut être alloué puisqu'il fait l'objet d'une réserve au profit d'un projet de fabrication de panneaux gaufrés actuellement à l'étude.

Enfin, en ce qui concerne le feuillu dur, l'éloignement des marchés et le peu d'intérêt pour les bois de trituration ont fait en sorte que l'attribution a toujours été bien en deçà de la possibilité forestière (voir tableau 14). Par ailleurs, les volumes actuellement non attribués sont également réservés au profit d'un projet de fabrication de panneaux gaufrés actuellement à l'étude.

3.4. L'évolution de la récolte

On remarque, que depuis 1990-1991, la récolte, toutes essences confondues, a généralement été en deçà de la possibilité forestière, sauf au cours de la saison 1995-1996, alors que la récolte de SEPM l'a dépassée (voir tableau 11). Ce dépassement est dû à l'application du plan spécial mis en place pour récupérer rapidement les bois affectés par les feux de 1995 avant qu'ils ne se détériorent.

Même si la récolte de résineux semble systématiquement inférieure à l'attribution, la possibilité forestière a quand même été exploitée à son maximum dans plusieurs aires communes, principalement dans celles situées dans la Baie-des-Chaleurs. Les statistiques ne tiennent pas compte des difficultés qu'éprouvaient, au début des années 1990, la compagnie Gaspésia de Chandler (112-01) et les usines de la compagnie Bois de l'Est, dans le nord de la Gaspésie (112-22). Ces difficultés ont fait en sorte que les volumes de bois récoltés dans ces aires communes étaient passablement inférieurs aux volumes attribués.

Le tableau 11 fait également état d'une récolte supérieure à l'attribution au cours des années 1999-2000, 2000-2001 et 2002-2003. Cette situation s'explique simplement par le fait que l'attribution autrefois consentie à la compagnie Gaspésia dans la 112-01 a été retranchée des attributions officielles de la région. Comme les volumes de bois attribués ponctuellement dans cette aire commune ne sont pas considérés dans les attributions officielles, le tableau 11 peut donner l'impression que la récolte a été supérieure à l'attribution durant ces années. Or, ce qui n'est pas le cas.

En ce qui concerne le thuya, le principal marché, celui du bardeau, demeure très cyclique et nous observons des baisses soudaines de volumes récoltés. Par ailleurs, même si tous les bois sont actuellement attribués, les bénéficiaires de CAAF éprouvent des difficultés à trouver les volumes dans certaines aires communes. La précision des inventaires, en ce qui concerne les essences compagnes, entraîne souvent des distorsions dans l'évaluation de la possibilité forestière de ces essences. Ce problème est connu et des mesures ont été prises pour corriger la situation lors des prochains calculs (voir tableau 12).

Enfin, en ce qui concerne les feuillus, la Gaspésie a toujours été aux prises avec des difficultés pour écouler les volumes de bois de trituration en raison de l'éloignement des usines utilisatrices et des surplus généralisés au Québec. Depuis deux ans, des efforts importants ont été déployés par les industriels du sciage afin de trouver des marchés pour ces surplus de bois feuillus et d'être en mesure de récolter les bois résineux qui sont enclavés dans ces peuplements. C'est pourquoi, le Ministère a autorisé la récolte de volumes supplémentaires de rémanents (bouleau et tremble) depuis 2001 (voir tableaux 13 et 14). Cela explique le dépassement des attributions pour les deux dernières années.

TABLEAU 11 ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ DE L'ATTRIBUTION ET DE LA RÉCOLTE - SEPM

SEPM (m ³)				
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte**	Écarts Récolte - attribution
1990-1991	1 962 000	1 930 500	1 367 898	
1991-1992	1 960 500	1 927 500	1 159 798	
1992-1993	1 960 500	1 927 500	1 303 009	
1993-1994	1 961 500	1 926 500	1 654 408	
1994-1995	1 956 500	1 939 500	1 905 883	
1995-1996	1 956 500	1 947 000	2 136 417	189 417 ¹
1996-1997	1 956 500	1 946 500	1 890 528	
1997-1998	1 948 500	1 938 500	1 861 420	
1998-1999	1 948 500	1 938 500	1 801 102	
1999-2000**	1 948 500	1 692 600	1 711 120	18 520 ²
2000-2001	1 586 500	1 366 852	1 410 269	43 417 ³
2001-2002	1 586 500	1 306 754	1 244 765	
2002-2003	1 586 500	1 249 100	1 292 771	43 671 ³

* Données au 31 mars 2003.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboï, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés représentent exclusivement les territoires sous CAAF et ne comprennent pas les glanures (voir section 4.5.1.4.).

1. Le dépassement de la récolte en 1995-1996 s'explique par le fait que les bénéficiaires de CAAF ont dû récupérer cette année-là les volumes affectés par les incendies de forêt. Le ministre peut, en vertu de l'article 79.1 de la Loi sur les forêts, s'il l'estime nécessaire en raison du risque de perte de volumes de bois, autoriser pour la durée et aux conditions qu'il détermine un dépassement des volumes annuels prévus au contrat. Il est à noter que la récolte a été ajustée dans les années suivantes afin de s'assurer qu'à la fin de la période quinquennale, l'attribution n'ait pas été dépassée globalement.
2. Pour 1999-2000, les données sur l'attribution sont issues d'une lecture au 31 mars. Le 14 décembre 1999, le ministre mettait fin à un CAAF. Les opérations de récolte rattachées à ce contrat avaient été réalisées en partie, d'où le niveau de récolte supérieur à l'attribution.
3. La récolte supérieure à l'attribution en 2000-2001 et 2002-2003 provient du fait que les volumes de bois autrefois consentis à la compagnie Gaspésia dans la 112-01 ont été retranchés des attributions officielles. Les volumes de bois attribués ponctuellement à différentes usines de sciage ne sont pas considérés dans les attributions officielles.

(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

TABLEAU 12 ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ DE L'ATTRIBUTION ET DE LA RÉCOLTE - AUTRES RÉSINEUX

Autres résineux (m³)				
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Récolte - attribution ¹
1990-1991	86 000	26 000	3 896	
1991-1992	86 000	25 000	4 887	
1992-1993	86 000	25 000	1 542	
1993-1994	87 000	25 000	6 102	
1994-1995	71 000	31 800	23 129	
1995-1996	71 000	33 800	25 163	
1996-1997	71 000	40 800	12 427	
1997-1998	71 500	40 800	25 747	
1998-1999	71 500	45 550	24 645	
1999-2000**	71 500	45 550	38 079	
2000-2001	36 300	26 663	22 961	
2001-2002	36 300	21 446	13 386	
2002-2003	36 300	35 800	28 298	

* Données au 31 mars 2003.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesuboïs, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés représentent exclusivement les territoires sous CAAF et ne comprennent pas les glanures (voir section 4.5.1.4.).

1. Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé.

Note : Pour l'année 2002-2003, la possibilité forestière comprend 35 800 m³ THO et 500 m³ PIB.

(Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

TABLEAU 13 ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ DE L'ATTRIBUTION ET DE LA RÉCOLTE - PEUPLIERS

Peupliers (m ³)				
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte**	Écarts Récolte - attribution
1990-1991	135 000	6 500	1 568	
1991-1992	134 500	11 000	1 578	
1992-1993	134 500	11 000	0	
1993-1994	135 000	6 500	0	
1994-1995	125 000	42 300	36 473	
1995-1996	125 000	100 850	50 137	
1996-1997	125 000	111 750	18 367	
1997-1998	132 000	111 750	18 736	
1998-1999	132 000	111 750	91 849	
1999-2000**	132 000	111 750	47 183	
2000-2001	142 700	100 092	86 600	
2001-2002	142 700	108 945	117 157	8 212 ¹
2002-2003	142 700	116 050	135 993	19 943 ¹

* Données au 31 mars 2003.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesubo, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés représentent exclusivement les territoires sous CAAF et ne comprennent pas les glanures (voir section 4.5.1.4.).

1. Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution en 2001-2002 et 2002-2003 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation de travaux de récolte. **De plus, un volume de glanures de 2 119 m³ s'ajoute au dépassement par rapport à l'attribution.**

(Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

TABLEAU 14 ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ DE L'ATTRIBUTION ET DE LA RÉCOLTE - FEUILLUS DURS

Feuillus durs (m ³)				
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte***	Écarts Récolte - attribution
1990-1991	247 500	22 000	5 053	
1991-1992	244 500	49 500	16 214	
1992-1993	244 500	49 500	13 178	
1993-1994	252 000	22 000	9 003	
1994-1995	184 000	29 500	8 565	
1995-1996	184 000	73 450	12 994	
1996-1997	184 000	72 000	27 240	
1997-1998	187 500	75 000	32 871	
1998-1999	187 500	83 000	34 571	
1999-2000**	187 500	81 000	21 940	
2000-2001	122 800	61 557	35 741	
2001-2002	122 800	46 740	48 752	2 012 ¹
2002-2003	122 800	31 600	65 846	34 246 ¹

* Données au 31 mars 2003.

** La possibilité forestière de 1999-2000 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

*** Mesubo, 8 décembre 2003. Les données sur les volumes récoltés comprennent exclusivement les territoires sous CAAF.

1. Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution en 2001-2002 et 2002-2003 proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation de travaux de récolte.

(Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

3.5. Le bilan des volumes attribués et exploités par CAAF

La possibilité forestière totale, toutes essences, est de 1 887 800 m³. En 2002-2003, l'attribution totale était de 1 432 550 m³ pour un volume récolté de 1 534 815 m³ (voir tableau 15).

Les tableaux 16-17-18-19 présentent, quant à eux, par aire commune, pour la saison 2002-2003 et pour chaque groupe d'essence, les possibilités forestières et les attributions par usine, de même que la récolte totale effectuée par les bénéficiaires de CAAF.

TABEAU 15 BILAN DES VOLUMES DES CAAF - TOUTE ESSENCE

Toute essence – Année 2002-2003															
Aire commune	012-40B	111-02	111-03	111-10	111-11	111-25	111-27	111-28	112-01	112-02	112-05	112-20	112-21	112-22	TOTAL
POSSIBILITÉ¹ m³	143 300	31 100	101 500	14 200	13 800	236 500	155 500	75 400	542 600	19 600	5 500	27 000	105 700	416 100	1 887 800
ATTRIBUTIONS m³	142 100	29 200	97 500	13 800	13 100	227 200	150 300	71 800	159 450	18 200	5 100	20 100	98 600	386 100	1 432 550
Non attribué³	1 200	1 900	4 000	400	700	9 300	5 200	3 600	383 150	1 400	400	6 900	7 100	30 000	455 250
Plan spécial caribou												6 000			6 000
Entente de réservation	1 125	1 800	3 775	375	650	8 800	4 925	3 400	49 575	1 350	375	850	6 850	28 800	112 650
Attributions ponctuelles²									286 800						286 800
RÉCOLTE	106 182	17 853	93 277	3 820	13 106	250 890	154 770	74 013	426 703	16 958	4 151	21 616	64 356	275 212	1 522 907

1. La possibilité forestière inclut 6 000 m³ non attribuables à cause d'un plan spécial de protection du caribou – Aire commune 112-20.
2. Attributions ponctuelles (décret 815-2002) – Aire commune 112-01.
3. Inclut 44 600 m³ réservés pour un projet d'usine de panneaux gaufrés – Aire commune 112-01.

Sources : MRNFP – Direction des stocks forestiers - Possibilité forestière et attributions : mise à jour 31 octobre 2003
 Mesuboïs - Volumes récoltés : mise à jour 8 décembre 2003
 (Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

TABLEAU 16 BILAN DES VOLUMES DES CAAF - RÉSINEUX (SEPM)

Résineux (SEPM) – Année 2002-2003															
Aire commune	012-40B	111-02	111-03	111-10	111-11	111-25	111-27	111-28	112-01	112-02	112-05	112-20	112-21	112-22	TOTAL
POSSIBILITÉ ¹ m ³	136 800	20 800	94 900	8 400	12 600	196 200	130 100	63 900	425 800	17 300	5 100	26 000	92 700	355 900	1 586 500
ATTRIBUTIONS m ³	136 800	20 800	94 900	8 400	12 600	196 200	130 100	63 900	94 400	17 300	5 100	20 000	92 700	355 900	1 249 100
Groupe Cedrico (Causap.)	52 000														52 000
Groupe Cedrico (Cépédia)	84 800														84 800
Gaston Cellard Inc.		20 800													20 800
Industries GDS inc.			94 900												94 900
Rosario Poirier inc.				8 400											8 400
Prod. for. Temrex (Nouvelle)						196 200									196 200
Prod. for. Temrex (St-Alph.)					12 600		130 100								142 700
Ass. coop. for. St-Elzéar ⁴								63 900	20 000						83 900
Bois d'œuvre (La Martre)									50 000	17 300					67 300
Bois Granval GDS inc.									1 400		5 100			122 600	129 100
Bois Marsoui GDS inc.														233 300	233 300
Scierie Pékan inc.									23 000			20 000			43 000
Deniso Lebel inc. (Cap-Chat)													92 700		92 700
Non attribué ³									331 400			6 000			337 400
Plan spécial – caribou												6 000			6 000
Attributions ponctuelles ²									286 800						286 800
RÉCOLTE	103 542	8 604	88 481	2 749	12 081	175 459	116 985	65 930	371 707	16 958	4 149	21 556	59 882	244 689	1 292 771

1. La possibilité forestière inclut 6 000 m³ non attribuables à cause d'un plan spécial de protection du caribou – Aire commune 112-20.
2. Attributions ponctuelles (décret 815-2002) – Aire commune 112-01.
3. Inclut 44 600 m³ réservés pour un projet d'usine de panneaux gaufrés – Aire commune 112-01.
4. La Coopérative de Saint-Elzéar dispose d'une attribution (CAAF) également dans l'aire commune 112-01. En 2002-2003, la coopérative a concentré ses travaux de récolte dans l'aire commune 111-28 afin de générer des économies pour ce qui est de ces opérations tout en respectant la possibilité sur une base quinquennale.

Sources : MRNFP – Direction des stocks forestiers - Possibilité forestière et attributions : mise à jour 31 octobre 2003 - Superficies : mise à jour le 24 janvier 2003
 Mesubois - Volumes récoltés : mise à jour 8 décembre 2003
 (Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

Faits saillants :

- ♦ La possibilité forestière de la région est principalement résineuse (SEPM) avec 84 % de la possibilité forestière toute essence de la région.
- ♦ La possibilité en SEPM est entièrement attribuée à l'exception d'un volume de 6 000 mètres qui est actuellement non attribuable en raison de l'application d'un plan spécial d'aménagement pour la population de caribous forestiers de la Gaspésie et d'un volume de 44 600 m³ pour un projet d'usine de panneaux gaufrés. Par ailleurs, 286 800 m³ font l'objet d'une attribution ponctuelle.
- ♦ L'écart entre les attributions et la récolte s'explique par le fait que les volumes aux permis d'intervention sont ajustés à la baisse dans plusieurs aires communes afin d'assurer le respect des stratégies d'aménagement. Le cas le plus fréquent est la réduction des volumes résineux compris dans les strates mixtes en raison de l'absence de marché pour les feuillus.

TABLEAU 17 BILAN DES VOLUMES DES CAAF - THUYA

Thuya – Année 2002-2003															
Aire commune	012-40B	111-02	111-03	111-10	111-11	111-25	111-27	111-28	112-01	112-02	112-05	112-20	112-21	112-22	TOTAL
POSSIBILITÉ m ³	700	300	500	1 400	400	2 000	1 300	600	12 200	900		100	1 500	13 900	35 800
ATTRIBUTIONS m ³	700	300	500	1 400	400	2 000	1 300	600	12 200	900		100	1 500	13 900	35 800
Volume (m ³)	Pabaced N-R	700	300	500	1 400	400	2 000	1 300	600	3 800					11 000
	Écoced GDS								5 200	700				5 900	11 800
	Cèdres Chic-Chocs									200		100	1 500	8 000	9 800
	TyBen Forestier								3 200						3 200
Non-attribué															
RÉCOLTE ¹		60	414		359	1 025	306	230	696	5 954			953	17 963	27 960

1. Dans le cas des essences secondaires, il est souvent difficile de respecter le volume de récolte sur une base annuelle, particulièrement en ce qui concerne les petits volumes d'attribution. Ainsi, le volume varie d'une saison à l'autre selon les volumes générés par la récolte de l'essence principale qui est souvent le résineux (SEPM). La possibilité forestière est alors respectée sur une base quinquennale. Dans le cas de la 112-22, des volumes conjoncturels (rémanents de thuya) sont autorisés chaque année.

Sources : MRNFP – Direction des stocks forestiers - Possibilité forestière et attributions : mise à jour 31 octobre 2003
 Mesuboïs - Volumes récoltés : mise à jour 8 décembre 2003
 (Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

Faits saillants :

- ♦ Attribution de volumes rémanents (disponibilité) dans l'aire commune 112-22.
- ♦ Difficultés d'atteindre les volumes d'attribution dans plusieurs aires communes de l'Unité de gestion de la Baie-des-Chaleurs (UG111).
- ♦ Attribution totale de la possibilité en thuya.

TABLEAU 18 BILAN DES VOLUMES DES CAAF - FEUILLUS DURS

Feuillus durs – Année 2002-2003															
Aire commune	012-40B	111-02	111-03	111-10	111-11	111-25	111-27	111-28	112-01	112-02	112-05	112-20	112-21	112-22	TOTAL
POSSIBILITÉ m ³	3 300	9 200	5 400	3 000	700	16 800	9 900	4 500	38 300	1 000	200	800	8 800	20 900	122 800
ATTRIBUTIONS m ³	2 100	7 300	1 400	2 600		7 900	4 900	1 000					4 400		31 600
Volume (m ³)	Indus. Mégantic	200				100	100								400
	Félix Huard (Luceville)	300					900	100					800		2 100
	Félix Huard (Amqui)	300			300		900	100					800		2 400
	Gaston Cellard inc.		2 400	400		1 200									4 000
	Cellard inc.				300	400									700
	Uniboard	1 500	4 700	1 000	2 000			800							10 000
	Spruce Falls Matane					6 200	3 000						2 800		12 000
Non-attribué	1 200	1 900	4 000	400	700	8 900	5 000	3 500	38 300	1 000	200	800	4 400	20 900	91 200
Entente de réservation	1 125	1 800	3 775	375	650	8 400	4 725	3 300	36 125	950	175	750	4 150	19 700	86 000
RÉCOLTE	2 580	8 836	4 767	526		28 522 ¹	14 882 ¹	1 728	1 005			60	2 602	336	65 846

1. Les disponibilités sont considérables en ce qui a trait aux feuillus durs. Des volumes supplémentaires en rémanents ont donc été accordés dans quelques aires communes (111-25 et 111-27) afin de faire du rattrapage au niveau des stratégies d'aménagement et de permettre la récolte des volumes résineux enclavés dans les peuplements mixtes. Dans tous les cas, les possibilités forestières ont été respectées sur une base quinquennale.

Note : La région est aux prises avec des volumes importants de bois de trituration non attribués, mais qui font l'objet d'une entente de réservation pour un projet de panneaux gaufres.

Sources : MRNFP – Direction des stocks forestiers - Possibilité forestière et attributions : mise à jour 31 octobre 2003
Mesuboïs - Volumes récoltés : mise à jour 8 décembre 2003
(Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

TABLEAU 19 BILAN DES VOLUMES DES CAAF - PEUPLIERS

Peupliers – Année 2002-2003															
Aire commune	012-40B	111-02	111-03	111-10	111-11	111-25	111-27	111-28	112-01	112-02	112-05	112-20	112-21	112-22	TOTAL
POSSIBILITÉ m ³	2 500	800	700	1 400	100	21 500	14 200	6 400	66 300	400	200	100	2 700	25 400	142 700
ATTRIBUTIONS m ³	2 500	800	700	1 400	100	21 100	14 000	6 300	52 850					16 300	116 050
Volume (m ³)	Multibois	1 200	400	400											2 000
	Rosario Poirier				700	6 000	7 000	3 100							16 800
	GDS Grande-Rivière					4 500			24 150						28 650
	Bois Granval GDS													7 700	7 700
	Spruce Falls Matane	1 300	400	300	700	10 600	7 000	3 200	28 700					8 600	60 900
	Non-attribué					400	200	100	13 450	400	200	100	2 700	9 100	26 650
	Entente de réservation					400	200	100	13 450	400	200	100	2 700	9 100	26 650
RÉCOLTE		0	29	186		46 513 ¹	22 672 ¹	5 659	48 038		1		919	11 976	135 993

1. Des volumes supplémentaires en rémanents ont donc été accordés dans deux aires communes (111-25 et 111-27) afin de faire du rattrapage au niveau des stratégies d'aménagement et de permettre la récolte des volumes résineux enclavés dans les peuplements mixtes. Dans tous les cas, les possibilités forestières ont été respectées sur une base quinquennale.

Note : 81 % de la possibilité est actuellement attribuée et le volume encore disponible fait l'objet d'une entente de réservation pour un projet de panneaux gaufrés.

Sources : MRNFP – Direction des stocks forestiers - Possibilité forestière et attributions : mise à jour 31 octobre 2003
 Mesuboïs - Volumes récoltés : mise à jour 8 décembre 2003
 (Région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)

3.6. Les traitements sylvicoles

Le tableau 20 présente la quantité de travaux sylvicoles réalisés de 1999 à 2003. On constate que les travaux d'entretien de la régénération naturelle représentent plus de 41 508 ha dont près de 40 000 ha d'éclaircie précommerciale dans les peuplements naturels.

Le niveau de reboisement représente au-delà de 30 000 ha de superficie et inclut la remise en production du territoire affecté par le feu de la rivière Bonaventure en 1995 (10 800 ha).

TABLEAU 20 TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS 1999-2003

Traitements sylvicoles (ha)	1999	2000	2001	2002	2003 ¹	Total
Coupes de régénération	14 001	11 744	11 024	12 994	14 504	64 267
Coupes partielles	424	776	41	161	231	1 633
Reboisement	6 303	4 939	7 921	5 149	7 707	32 019
Entretien de plantations (dégagement plantation, éclaircie précommerciale pl.)	2 339	2 106	2 895	4 499	1 931	13 770
Entretien de la régénération naturelle (dégagement naturel, éclaircie précommerciale nat.)	8 851	8 345	7 685	8 472	8 155	41 508
Autres (préparation de terrain, etc.)	4 382	3 973	2 973	3 118	1 270	15 716
Total	36 300	31 883	32 539	34 393	33 798	168 913

1. Estimation.

Source : MRNFP, mise à jour le 10 décembre 2003
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière – aires communes)

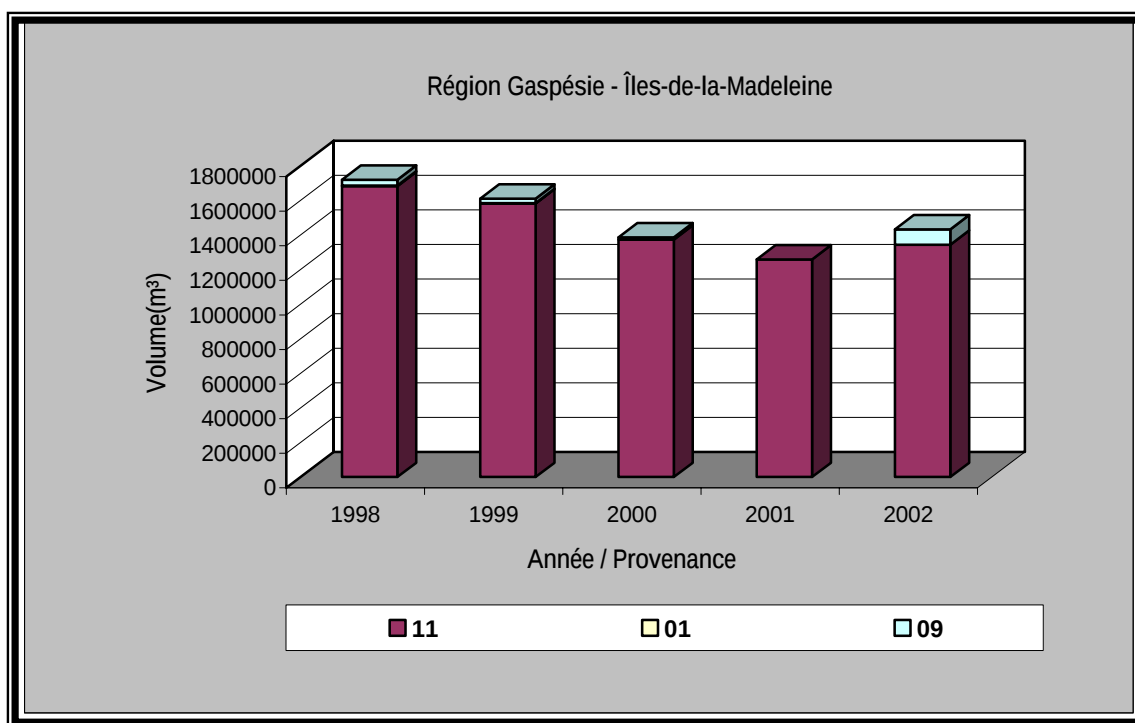
3.7. Les mouvements interrégionaux des bois ronds en provenance des forêts publiques sous aménagement

Aux cours des dernières années, la région a connu un bilan négatif en matière de transformation du bois. Ainsi, un volume de plus de 200 000 m³ de résineux est exporté vers les usines de transformation primaire du Bas-Saint-Laurent.

En 2002, un volume record de près de 90 000 m³ importé de l'île d'Anticosti (région 09) a permis de réduire le bilan négatif de la région. Le volume en provenance d'Anticosti est cependant revenu à un niveau normal en 2003 avec environ 20 000 m³ de bois importé (voir figure 11).

Par ailleurs, la région exporte également depuis deux ans des volumes de feuillus rémanents (attribution ponctuelle) de qualité « pâte » pour lesquels il n'y a aucun débouché en Gaspésie. Ces bois sont principalement destinés à l'usine de pâte de Tembec à Matane.

FIGURE 11 PROVENANCE DES VOLUMES DE BOIS RONDÉS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT ET TRANSFORMÉS PAR LES USINES DE LA RÉGION (1998-2002)



Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP
(Région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1. Les enjeux régionaux

4.1.1. Enjeux économiques

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se caractérise par un taux de chômage élevé, une population vieillissante et de faibles perspectives d'emplois dans les autres secteurs d'activités. Cette situation fait en sorte que, pour de nombreux travailleurs, la forêt est l'unique source de revenus.

Par ailleurs, la structure industrielle régionale crée peu d'emplois liés à la transformation du bois. En fait, c'est en Gaspésie que l'on retrouve le moins d'emplois liés au secteur de la transformation du bois et du papier.

Une structure industrielle peu diversifiée

Constats

- ♦ La capacité de transformation des usines de résineux est trop grande par rapport à la possibilité forestière;
- ♦ La structure manufacturière de deuxième et troisième transformation est pratiquement inexistante;
- ♦ La crise du bois d'œuvre et la baisse de possibilité forestière ont entraîné, depuis 2000, une réduction des volumes de bois récolté;
- ♦ La baisse appréhendée de la possibilité forestière entraînerait également une réduction des volumes récoltés et des emplois reliés à la transformation;
- ♦ La région exporte une partie de ses bois vers d'autres régions;
- ♦ L'absence partielle de débouchés pour les feuillus de qualité « pâte » diminue la quantité de résineux exploitable dans les peuplements mélangés.

Enjeu

- ♦ Maximiser le nombre d'emplois favorisant, notamment, la mise en place d'entreprises de deuxième et de troisième transformation.

Une main d'œuvre dépendante des travaux forestiers

Constats

- ♦ Les emplois liés à la réalisation de travaux sylvicoles représentent une large part des emplois liés au secteur forestier;

- ♦ La crise du bois d'œuvre et la baisse de la possibilité forestière ont entraîné, depuis 2000, une réduction des superficies de récolte. Les superficies pouvant être aménagées sont ainsi réduites;
- ♦ La baisse appréhendée de possibilité forestière entraînerait également une réduction des superficies de récolte et, conséquemment, des superficies disponibles pour les travaux d'aménagement forestier.

Enjeu

- ♦ Favoriser la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier afin de maximiser les emplois issus de la forêt.

4.1.2. Enjeux sociaux

La forêt représente l'une des principales ressources de la région. Compte tenu de sa proximité et de son accessibilité, on ne s'étonnera pas de son importance dans la vie quotidienne des Gaspésiens qui la fréquentent pour le travail, le loisir ou la détente.

Les activités récréatives liées à la forêt comme la pêche au saumon, la descente de rivière ou la randonnée pédestre représentent une source de revenus importante pour plusieurs organismes régionaux qui exigent que des précautions particulières soient prises afin d'assurer la protection des cours d'eau et des paysages.

On observe, par ailleurs, que le troupeau de caribous du Parc de la Gaspésie circule de plus en plus sur des territoires forestiers sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Compte tenu de l'importance de ce troupeau sur le plan génétique, des mesures de protection doivent être mises en place.

Il faut également souligner l'intérêt croissant des communautés autochtones pour la ressource forestière.

Des usages et des intérêts multiples

Constats

- ♦ Les utilisateurs du milieu forestier sont de plus en plus nombreux et leurs intérêts sont souvent divergents;
- ♦ Les rivières à saumons apportent des retombées économiques importantes pour la région;
- ♦ Les récentes consultations publiques sur les unités d'aménagement forestier et les objectifs de protection et de mise en valeur, ainsi que le nouveau processus visant la participation des tiers à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier créent beaucoup d'attentes parmi les principaux utilisateurs.

Enjeu

- ♦ Élaborer des stratégies d'aménagement permettant de concilier différentes réalités, parfois conflictuelles, comme la récolte de matière ligneuse, la protection de la biodiversité et l'utilisation des autres ressources du milieu forestier.

La protection de l'eau et des paysages

Constats

- ♦ La forêt publique gaspésienne est très accidentée. Environ 14 % du territoire est constitué de pentes de plus de 40 %;
- ♦ Ces pentes génèrent des risques d'augmentation de débit de pointe et d'apport de sédiments dans les cours d'eau;
- ♦ Les utilisateurs du milieu forestier exigent la protection de la qualité visuelle des paysages.

Enjeux

- ♦ Assurer une application rigoureuse du guide *Saines pratiques – Voirie forestière et installation de ponceaux* chez l'ensemble des industriels forestiers de la région;
- ♦ Participer à la mise en place de modalités d'intervention permettant de préserver la qualité visuelle des paysages.

La protection du caribou

Constats

- ♦ Le troupeau de caribous de la Gaspésie est menacé en raison de son faible nombre, de sa vulnérabilité et de son habitat restreint;
- ♦ Il est génétiquement différent des autres troupeaux du Québec et le seul présent au sud du Saint-Laurent;
- ♦ En plus de son importance écologique, le troupeau participe à l'offre touristique régionale et génère des retombées économiques non négligeables;
- ♦ Plusieurs caribous se déplacent en dehors du Parc de la Gaspésie, dans des secteurs forestiers sous aménagement;
- ♦ Les activités forestières peuvent affecter l'habitat du caribou en réduisant la production de lichen arboricole, source importante de son alimentation;
- ♦ Le *Plan d'aménagement forestier 1999-2004 pour protéger le caribou* arrive à échéance;
- ♦ La FAPAQ a poursuivi ses travaux sur les déplacements du caribou.

Enjeu

- ♦ Assurer la mise en place du *Plan d'aménagement forestier 2005-2010 pour protéger le caribou* en tenant compte des nouvelles connaissances.

Le contexte autochtone

Constat

- ♦ Contrairement à d'autres régions du Québec où les revendications des autochtones portent surtout sur l'harmonisation des activités traditionnelles avec l'aménagement forestier, les revendications des trois communautés micmacs de la Gaspésie portent sur la reconnaissance de leurs droits sur les forêts. L'accès « à leur juste part » des ressources du milieu forestier et, principalement à des volumes de bois, favoriserait le développement économique de leur communauté.

Enjeu

- ♦ Permettre aux communautés autochtones de bénéficier davantage des retombées économiques issues de la forêt en conciliant les besoins des autres utilisateurs.

4.1.3. Enjeux forestiers

La forêt publique occupe 79 % du territoire de la Gaspésie. On y retrouve surtout du sapin (55 %) et de l'épinette (35 %). Le cèdre et le feuillu (10 %) bien que peu nombreux, sont dispersés sur l'ensemble du territoire. La régénération résineuse est abondante.

En matière de gestion, on s'accorde à dire que la planification forestière est de plus en plus complexe.

Une forêt résineuse âgée

Constats

- ♦ La région comporte une vaste proportion de vieilles sapinières dégradées, notamment par le passage de la dernière épidémie de TBE;
- ♦ Les sapinières âgées sont particulièrement vulnérables aux chablis;
- ♦ Les bois en provenance de ces peuplements sont de moindre valeur en raison d'une présence plus importante de carie et de coloration;
- ♦ Plusieurs industriels de la région doivent appliquer des plans spéciaux de récupération de bois chablis.

Enjeu

- ♦ Minimiser les pertes de bois en développant des stratégies d'aménagement qui assurent la récolte prioritaire de ces peuplements.

Des équipements peu adaptés à la protection de la régénération

Constats

- ♦ Les abatteuses-groupeuses et les débusqueuses à pince apparaissent comme les équipements les plus dommageables pour la régénération préétablie;
- ♦ Ces équipements rendent difficile l'atteinte des critères de qualité requis pour la récolte avec protection de la haute régénération, soit la coupe de protection des petites tiges marchandes et la coupe de protection de la haute régénération et des sols;
- ♦ Ces équipements génèrent des aires d'empilement et d'ébranchages qui détériorent les paysages et occasionnent des pertes de superficies productives;
- ♦ Le coût d'exploitation de ces équipements, plus faible que celui des abatteuses multifonctionnelles, ralentit considérablement le remplacement de la flotte d'abatteuses-groupeuses et de débusqueuses à pince.

Enjeu

- ♦ Favoriser l'utilisation d'équipement mieux adapté à la protection de la régénération.

Acquisition des connaissances

Constats

- ♦ L'acquisition de nouvelles connaissances est indispensable pour assurer une planification plus précise et plus adéquate de nos interventions forestières;
- ♦ Le contexte économique favorise l'évaluation des opportunités de développement des autres ressources du milieu forestier;
- ♦ Les multiples inventaires réalisés par divers intervenants ne sont pas utilisés de manière optimale.

Enjeux

- ♦ Favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances des diverses ressources du milieu forestier;
- ♦ Favoriser une meilleure intégration des diverses données forestières.

4.2. Le Plan général d'aménagement forestier

4.2.1. Application des PGAF en vigueur

Le bilan des PGAF (voir tableau 23) permet de constater que le niveau d'aménagement requis pour le maintien de la possibilité forestière a été atteint dans la majorité des cas.

Il importe de noter que chaque PGAF fait l'objet d'un suivi par groupe de calcul. Ainsi, lorsque certains peuplements ne peuvent être récoltés, les volumes sont réduits du permis annuel. C'est le cas dans plusieurs aires communes où les volumes de résineux enclavés dans des strates mixtes ont été soustraits en raison de l'absence de marché pour le feuillu de trituration.

De plus, plusieurs industriels de la Baie-des-Chaleurs doivent appliquer des plans spéciaux de récupération de chablis, dans le respect des attributions.

4.2.2. Réalisation des prochains PGAF

Les calculs de possibilité forestière sont désormais sous la responsabilité du MRNFP. Pour mener ces travaux à bien et pour assurer l'adhésion des bénéficiaires de CAAF aux résultats qui seront obtenus, la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a mis en place une Table MRNFP – Industrie sur les PGAF. Les membres de cette table se réunissent régulièrement afin d'assurer l'avancement et le suivi des travaux.

4.2.3. Points forts

Le bilan effectué à la suite du dernier exercice de calcul de possibilité (1999-2005) a permis de dresser plusieurs constats et de proposer plusieurs améliorations pour l'opération actuelle. Voici donc quelques éléments qui caractérisent le présent exercice :

- ♦ La participation active des tiers à l'élaboration du PGAF permet une compréhension réciproque des besoins des bénéficiaires et de ceux des autres utilisateurs;
- ♦ La mise en place de la Table MRNFP – Industrie sur les PGAF devrait permettre une plus grande adhésion aux résultats qui seront obtenus;
- ♦ L'identification et le compartimentage des différentes contraintes de simulation (peuplements orphelins, enclavés ou non récoltables, ravage, paysage, etc.) au polygone près augmente la précision du calcul;
- ♦ L'utilisation de nouvelles courbes de production pour le sapin et le peuplier devrait permettre des résultats plus conformes, notamment en ce qui concerne la sénescence de ces essences;
- ♦ La réévaluation des priorités de récolte permettra de réduire les pertes de bois des peuplements en sénescence et des peuplements vulnérables à la TBE;
- ♦ L'utilisation de la géomatique permet d'appliquer les contraintes de simulation de manière plus précise.

4.2.4. Principaux problèmes et mesures correctives

Par ailleurs, certains problèmes devront être résolus afin d'augmenter la précision des calculs, le réalisme des stratégies d'aménagement et le respect d'objectifs régionaux, comme celui de la biodiversité et des objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV).

Le problème le plus sérieux soulevé lors du dernier calcul de possibilité concernait l'utilisation de courbes de production provinciales trop optimistes pour le sapin. En effet, selon ces courbes, les sapinières poursuivaient leur croissance longtemps après l'âge de maturité alors que, dans les faits, celles-ci se dégradent rapidement. Ainsi, des études récentes effectuées en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent permettront de valider le choix de nouvelles courbes qui semblent correspondre à la sénescence (vieillesse) des sapinières de l'est du Québec. Par contre, l'utilisation de ces nouvelles courbes fera chuter le volume de sapin mature qui était reporté d'une période à l'autre dans la simulation, ce qui aura vraisemblablement un effet à la baisse sur la possibilité forestière.

Afin de réduire les pertes de volume, la priorité de récolte sera modifiée pour que les strates de sapin vulnérable et celles qui enregistrent la plus forte décroissance soient récoltées de façon prioritaire.

Par ailleurs, le Ministère dispose des mêmes données d'inventaire pour l'élaboration des PGAF 2006-2011 que celles utilisées pour l'exercice précédent. Cette situation est problématique compte tenu de la rapidité avec laquelle se dégradent les sapinières en sénescence. Afin de corriger cette situation, nous avons réalisé différents inventaires dans certaines strates ou parties du territoire. Ainsi, les courbes de production de plusieurs strates problématiques (thuya, pessières et peuplements mixtes) ont été corrigées. Cet exercice nous permettra d'obtenir des résultats plus réalistes de la possibilité forestière. De plus, le ministre a mis à jour des superficies en chablis total dans la comptabilité forestière.

À la suite du bilan réalisé au terme du dernier PGAF, plusieurs ajustements ont ainsi été apportés aux processus d'élaboration des calculs de possibilité.

4.3. Le Plan annuel d'intervention forestière

4.3.1. Points forts

- ♦ L'analyse du plan par le Ministère permet d'assurer la conformité des interventions planifiées avec le contenu du plan quinquennal. Cette analyse permet également d'assurer le respect des affectations, des ententes de gestion et du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI). Elle permet également de confirmer la rectitude des volumes de bois à récolter et leurs destinations.
- ♦ Un plan non conforme au contenu du plan quinquennal approuvé est retourné aux bénéficiaires afin qu'il soit corrigé.
- ♦ Bien que les demandes des autres utilisateurs apportent des contraintes supplémentaires lors de la confection des plans, elles permettent de concilier les différends éventuels avant le début des opérations.
- ♦ La majorité des bénéficiaires de CAAF présentent leur plan annuel sous format numérique, ce qui en facilite l'analyse.

4.3.2. Principaux problèmes et mesures correctives

- ♦ Il est difficile de faire récolter les peuplements orphelins et les peuplements situés dans les pentes moyennes. Les inventaires réalisés dans le cadre de l'estimation des volumes de bois affectés par les opérations de récolte (VAOR) constituent un outil qui permet de résoudre le problème.
- ♦ Les plans spéciaux qui exigent de récupérer, en priorité, les bois provenant d'un feu ou d'un chablis entraînent d'importantes modifications aux stratégies.
- ♦ La date de dépôt du plan (1^{er} décembre) ne permet pas de valider, en totalité, les différentes prescriptions sylvicoles avant le printemps à cause de la neige.
- ♦ Il est difficile de faire le suivi des stratégies d'aménagement forestier compte tenu des nombreux intrants (ex. : groupes de calculs et séries d'aménagement).
- ♦ On aurait avantage à réaliser des analyses plus détaillées des données forestières afin de mieux délimiter les secteurs d'intervention.

4.4. Le Rapport annuel d'intervention forestière

4.4.1. Points forts

- ♦ Un seul rapport est requis par aire commune, même si plusieurs bénéficiaires y sont présents.
- ♦ Ce rapport est vérifié par le Ministère afin de confirmer la fiabilité des informations qu'il contient.
- ♦ Une grande partie des rapports annuels sont présentés sous format numérique ce qui en facilite l'analyse. L'utilisation des nouvelles technologies (images satellites, orthophotos, etc.) devrait permettre d'améliorer l'efficacité de notre analyse des rapports.

4.4.2. Principaux problèmes et mesures correctives

- ♦ Le temps requis pour la prise de photographies aériennes entraîne parfois des retards dans le dépôt et l'analyse du rapport.

4.5. Le suivi et le contrôle des interventions

4.5.1. Suivi et contrôle des interventions de l'année courante

4.5.1.1. Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

Le processus de mesurage et de facturation des bois est centralisé et informatisé depuis 1998 dans un système nommé Mesubois. Ce dernier gère les autorisations de mesurage, le mesurage, la planification et le suivi de la vérification du mesurage, la facturation, l'aide financière, les crédits de traitements sylvicoles, etc.

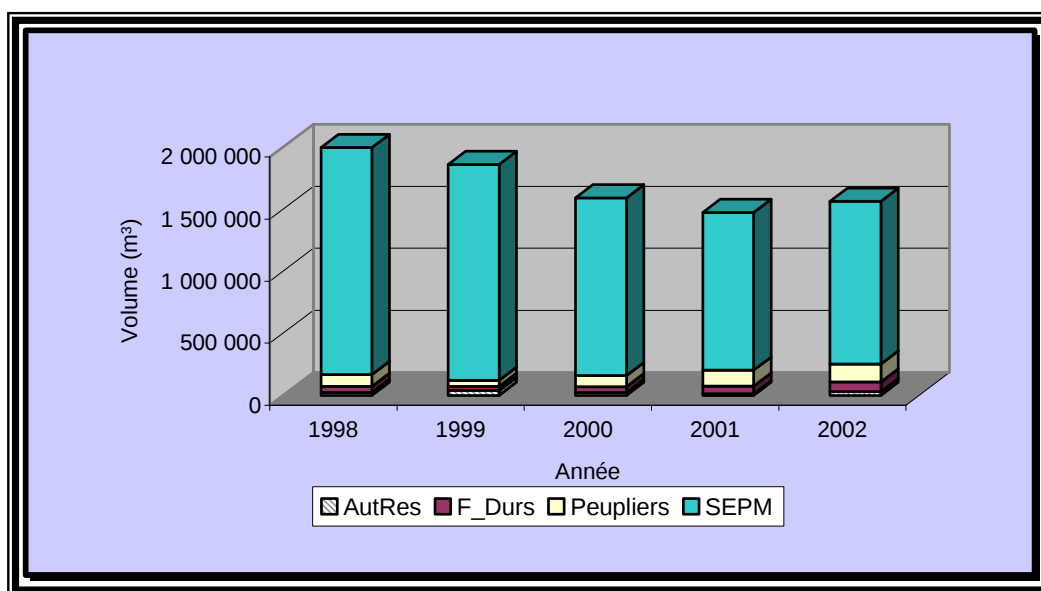
Les bénéficiaires de CAAF ont la responsabilité de choisir leur méthode de mesurage, de la faire approuver par le MRNFP et de respecter les instructions, lois et règlements en vigueur.

Le MRNFP effectue des vérifications, au hasard, lors de toutes les étapes du mesurage et du transport des bois. Aussitôt que des irrégularités sont détectées, des avis écrits sont remis directement aux personnes concernées. Un suivi de ces irrégularités est réalisé afin de s'assurer que la situation est corrigée. Dans le cas contraire, des poursuites peuvent être engagées.

La mise en place d'un audit interne, à partir de 2003, permettra d'assurer une application plus uniforme et rigoureuse des procédures de vérification du mesurage. L'audit permettra, par la même occasion, de cibler les problématiques reliées à l'application des instructions sur le mesurage des bois et des normes de vérification. Il permettra également d'identifier des pistes de solution.

La figure 12 présente les bois récoltés dans les forêts du domaine public au cours des cinq dernières années. Les essences résineuses (SEPM) constituent 84 % des bois récoltés. Notons également que le volume annuel récolté en 2002 a diminué d'environ 22 % par rapport à 1998.

FIGURE 12 VOLUME RÉCOLTÉ (1998-2002)



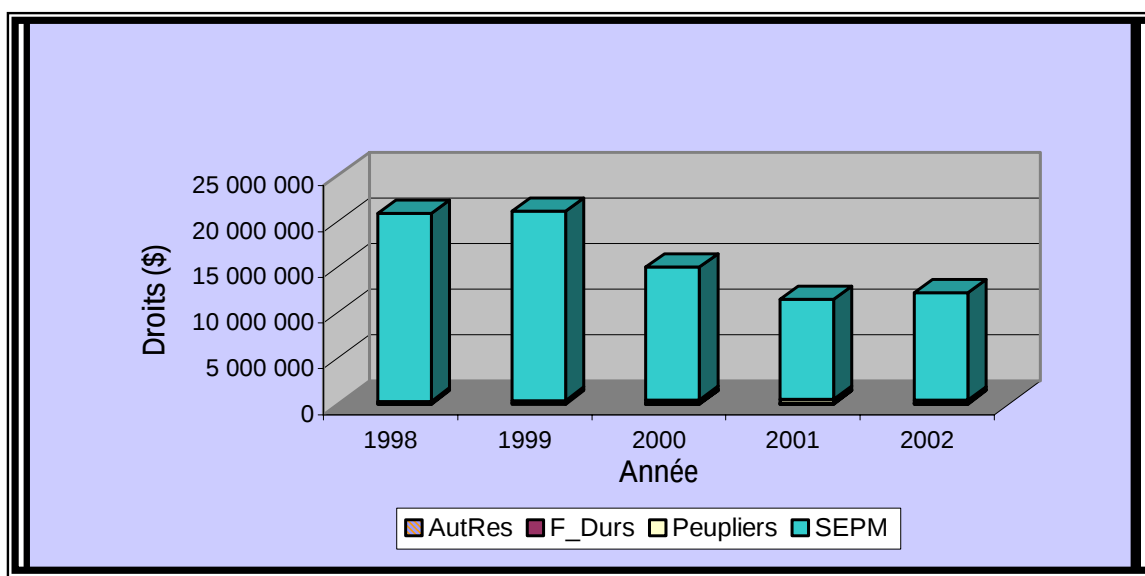
Groupe essence	1998 (m³)	1999 (m³)	2000 (m³)	2001 (m³)	2002 (m³)	Total (m³)
Autres résineux	25 225	38 983	23 732	13 917	29 196	131 052
Feuillus durs	48 536	33 509	45 401	62 977	78 535	268 958
Peupliers	95 345	49 519	89 821	126 218	143 510	504 413
SEPM	1 828 563	1 739 151	1 432 013	1 271 569	1 312 528	7 583 825
Total	1 997 669	1 861 162	1 590 967	1 474 680	1 563 770	8 488 247

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés proviennent uniquement des forêts publiques et comprennent les territoires sous CAAF et sous CvAF.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP. Données de Mesubois, 8 décembre 2003 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

La figure 13 présente le montant total des droits de coupe. Celui-ci est passé de 21 097 830 \$ en 1999 à 12 188 390 \$ en 2002. La diminution des volumes récoltés et la baisse des droits de coupe sont les principales causes de cette baisse.

FIGURE 13 DROITS DE COUPE (1998-2002)



Groupe Essence	1998 (\$)	1999 (\$)	2000 (\$)	2001 (\$)	2002 (\$)	Total (\$)
Autres résineux	69 698	115 229	51 793	37 953	69 522	344 195
Feuillus durs	85 554	44 670	95 634	91 107	71 934	388 899
Peupliers	153 397	246 930	341 618	417 587	318 689	1 478 221
SEPM	20 573 376	20 691 001	14 479 085	10 910 184	11 728 245	78 381 891
Total	20 882 024	21 097 830	14 968 130	11 456 831	12 188 390	80 593 205

Note : Les volumes de bois récoltés et facturés proviennent uniquement des forêts publiques et des territoires de gestion forestière du MRNFP.

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP. Données de Mesubois, 8 décembre 2003 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

4.5.1.2. Traitements sylvicoles

Les bénéficiaires de CAAF ont l'obligation de produire et de fournir les données forestières, analysées et compilées, afin que le Ministère puisse valider la prescription sylvicole ainsi que les résultats des travaux réalisés. Cette obligation, qui s'applique à l'ensemble des traitements sylvicoles, permet d'assurer que ceux-ci sont admissibles en paiement des droits.

Le Ministère procède à la vérification d'un pourcentage des données reçues selon l'une des méthodes suivantes :

- ♦ Relecture des parcelles mesurées par le bénéficiaire;
- ♦ Suivi parallèle, c'est-à-dire plan de sondage différent de celui du bénéficiaire;
- ♦ Validation oculaire afin de cibler les cas problématiques et ainsi orienter les suivis parallèles.

En 2003, le Ministère a intensifié ses contrôles, en augmentant plus particulièrement les suivis parallèles après traitement.

La mise en place, en 2004, d'un audit interne en matière de suivi des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits devrait permettre d'améliorer l'efficacité, la qualité et l'application uniforme des contrôles.

Le tableau 21 présente les résultats de vérification après traitement pour l'année 2003-2004. Le Ministère a vérifié 50 % des superficies pour lesquelles des données forestières ont été présentées par les bénéficiaires. La cible de vérification était fixée à 50 %. Le taux de conformité des traitements aux critères d'admissibilité en paiement des droits a été de 97 %.

TABLEAU 21 SUIVI ET CONTRÔLE DES TRAITEMENTS SYLVICOLES ADMISSIBLES EN PAIEMENT DES DROITS RÉALISÉS EN 2003-2004

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Validées par la méthode relecture (ha)	Validées par la méthode parallèle (ha)	Vérifiées conformes (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	8 283	110	1 949	1 333	3 282	41 %	100 %
EPC et dégagement	9 539	326	2 117	3 039	4 895	57 %	95 %
Coupes partielles	45	0	0	34	34	76 %	100 %
Préparation de terrain	477	0	0	216	216	45 %	100 %
Total	18 344	435	4 066	4 622	8 427	50 %	97 %

Source : MRNFP, avril 2004. Données extraites du système SOCI Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

4.5.1.3. Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier

Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) vise la protection des diverses ressources du milieu forestier. Tous les intervenants qui œuvrent en territoire public ont l'obligation de respecter ces normes lors de la planification et de la réalisation de leurs interventions en milieu forestier.

Le suivi du RNI permet de cibler les éléments plus problématiques et de trouver des pistes de solution. Grâce à lui, nous pouvons également concentrer nos efforts de formation sur les pratiques à améliorer.

L'objectif de vérification est établi de manière à s'assurer que l'intensité d'échantillonnage soit statistiquement valable.

La mise en place d'un audit interne sur l'application du RNI, permet d'assurer une application uniforme de ces normes. En Gaspésie, nous avons constaté que le RNI ne permettait pas d'atteindre adéquatement les objectifs de protection du milieu aquatique, compte tenu, entre autres, de la topographie très accidentée. La Direction régionale a donc élaboré un *Guide de saines pratiques sur la voirie forestière* qui a permis d'améliorer considérablement la situation. À cet égard, lors de la consultation des tiers sur les PGAF, les bénéficiaires de CAAF se sont engagés à respecter ce guide.

Le tableau 22 nous permet de voir que les problématiques d'application du RNI sont reliées principalement aux traverses de cours d'eau.

TABLEAU 22 RESPECT DU RNI ET TAUX DE CONFORMITÉ

Éléments du RNI	Résultats			
	Taux de conformité au RNI			
	1999	2000	2001	2002 (partiel)
Traverses de cours d'eau	78,37 %	79,81 %	81,78 %	80,58 %
Emprise	92,04 %	96,34 %	96,05 %	97,73 %
Corridor routier	100,00 %	90,48 %	96,83 %	88,07 %
Drainage naturel	77,54 %	80,83 %	79,38 %	88,60 %
Sablière	100,00 %	-	-	100 %
Camps forestiers	100,00 %	91,67 %	-	-
Répartition des coupes UTR	100,00 %	98,59 %	96,61 %	100 %
Répartition des coupes avec séparateurs	96,22 %	100,00 %	94,39 %	94,58 %
Répartition des coupes avec blocs	-	100,00 %	-	-
Bandes riveraines	91,49 %	92,66 %	93,79 %	89,56 %
Protection des cours d'eau à écoulement intermittent	97,40 %	96,75 %	88,00 %	82,80 %
Cerf	100,00 %	-	97,75 %	-
Saumon (bandes riveraines)	100,00 %	100,00 %	84,00 %	90,00 %
Circuit panoramique	-	-	-	100,00 %
Villégiature et communauté	-	100,00 %	-	-
Terrain sous bail	100,00 %	100,00 %	-	-
Site d'enfouissement	100,00 %	-	-	-

Source : MRNFP, région 11. Territoires sous CAAF et CvAF
(Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

4.5.1.4. Volumes de bois affectés par les opérations de récolte (VAOR)

Les volumes affectés par les opérations de récolte sont constitués :

- ♦ Des volumes effectivement coupés et mesurés;
- ♦ Des volumes des glanures laissés sur le site de récolte;
- ♦ Des volumes de bois présents dans des îlots boisés qui n'ont pas été coupés mais qui devaient l'être (à partir de 2002-2003).

En vertu des dispositions de l'article 86.1 de la Loi sur les forêts, les volumes de matières ligneuses (glanures) laissées sur les sites récoltés sont pris en compte avec les volumes mesurés pour évaluer s'il y a dépassement du volume autorisé au permis d'intervention. Sauf exception, ces volumes ont été réduits du permis d'intervention 2003-2004.

Le tableau 23 présente les volumes affectés par les opérations de récolte pour l'exercice 2001-2002. Les volumes affectés par les opérations de récolte pour chaque groupement d'essence sont inférieurs à la possibilité forestière. On constate, cependant, des dépassements par rapport aux volumes attribués pour les groupements d'essences « peupliers » et « feuillus durs ».

Dans ces deux cas, les dépassements proviennent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination, à une autre usine, d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation de travaux de récolte. De plus, pour le groupement d'essence « peupliers », les dépassements s'expliquent aussi par un volume de glanures de 2 119 m³.

TABEAU 23 VOLUMES AFFECTÉS PAR LES OPÉRATIONS DE RÉCOLTE 2001-2002

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré (m ³)	Glanures ² (m ³)	VAOR (m ³)	Possibilité forestière (m ³)	Attributions (m ³)	Écarts VAOR-Att. (m ³)
SEPM	1 244 765	28 957	1 273 722	1 586 500	1 306 754	
Autres résineux	13 386	5 252	18 638	36 300	21 446	
Peupliers	117 157	2 119	119 276	142 700	108 945	10 331
Feuillus durs	48 752	0	48 752	122 800	46 740	2 012
TOTAL	1 424 060	36 328	1 460 388	1 888 300	1 483 885	

1. SEPM : sapin, épinette, pin et mélèze.
Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc et pin rouge.
Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.).
2. Date de mise à jour – 22 janvier 2004 – Volume évalué en fonction du territoire de gestion forestière.

Sources : Direction de la gestion des stocks forestiers, MRNFP
Direction générale des services régionaux, MRNFP
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – territoire de gestion forestière)

4.5.1.5. Taux de réalisation des stratégies d'aménagement

Le respect de la possibilité forestière à rendement soutenu dépend de la réalisation des traitements sylvicoles prévus aux PGAF. L'évaluation du taux d'atteinte des stratégies d'aménagement nous permet d'identifier les stratégies d'aménagement prévues dans les PGAF qui n'ont pas été réalisées.

Le tableau 24 présente les objectifs cumulatifs des traitements sylvicoles réguliers prévus aux PGAF ainsi que les taux d'atteinte des stratégies d'aménagement pour la période de 1999-2000 à 2003-2004. (Le niveau de traitements sylvicoles pour l'année 2003-2004 est une estimation).

- ♦ Les superficies de coupes de régénération et de coupes partielles atteignent respectivement 78 % et 50 % de l'objectif.
- ♦ On observe des taux d'atteinte de 93 % et de 97 % dans les groupes plantation et associés et regarnis pour l'équivalent du peuplement naturel.
- ♦ En ce qui a trait aux taux d'atteinte des travaux d'entretien de plantations (74 %) et des travaux d'entretien de la régénération naturelle (15 %), une grande partie des superficies de traitements prévus aux PGAF ne nécessitent pas d'entretien.

Des plans correcteurs ont été élaborés avec les bénéficiaires de CAAF afin d'assurer le respect des stratégies d'aménagement.

Dans les cas du non-respect des plans correcteurs par les bénéficiaires de CAAF, le MRNFP prendra les dispositions nécessaires afin d'assurer la réalisation des travaux sylvicoles ou réduire, au besoin, les volumes au permis d'intervention.

TABLEAU 24 BILAN DE L'APPLICATION DES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT AU 31 MARS 2004

Traitements sylvicoles	Objectif cumulatif régulier (ha)	Réalisations ¹ cumulatives des travaux sylvicoles (ha)	Écart (ha)	Taux d'atteinte (%)
Coupes de régénération	81 570	63 765	- 17 805	78 %
Coupes partielles	4 275	2 135	- 2 140	50 %
Plantation et associés	36 750	34 361	- 2 389	93 %
Regarni – rendement naturel	8 425	8 162	- 263	97 %
Entretien de plantations	12 950	9 563	- 3 387	74 %
Entretien de la régénération naturelle	3 825	578	-3 247	15 %
Total	147 795	118 564	- 29 231	80 %

- ♦ Coupes de régénération : CPRS, mosaïque, coupe de régénération.
- ♦ Coupes partielles : tous les jardinages, éclaircies commerciales et CPE.
- ♦ Plantation et associés : plantation, regarnis de régénération naturelle (rendement de plantation) et EPC (peuplement naturel).
- ♦ Regarni – rendement naturel : remise en production des aires d'ébranchage (AEET), regarnis de régénération naturelle (rendement de peuplement équivalent), ensemencement et préparation de terrain (régénération naturelle, feuillus tolérants).
- ♦ Entretien de plantations : EPC (plantation) et dégagement dans une plantation.
- ♦ Entretien de la régénération naturelle : dégagement de la régénération naturelle.

1. Inclut les travaux sylvicoles réguliers et supplémentaires (plans spéciaux) permettant l'atteinte des stratégies d'aménagement. Le tableau 20 présente la totalité des traitements sylvicoles réalisés sur le territoire public.

Source : Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, MRNFP
(Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

Le tableau 25 montre un exemple de bilan de l'application des stratégies d'aménagement des PGAF de 1999 à 2005 pour l'aire commune 111-03.

TABLEAU 25 BILAN AU 31 MARS 2003 DE L'APPLICATION DES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT DES PGAF 1999 À 2005

(Ex. : aire commune 111-03)

Traitements sylvicoles	Objectif annuel		Objectif cumulatif		Réalisations cumulatives	Écart (Réalisation cumulative - objectif cumulatif)			
	Régulier	Régulier et TBE	Régulier	Régulier et TBE	Régulier, TBE Plans spéciaux	Régulier		Régulier et TBE	
	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(ha)	(%)	(ha)	(%)
1- CPRS et mosaïque	940	940	3 760	3 760	3 246	-514	86 %	-514	86 %
2- Coupes de régénérations	25	25	100	100	28	-72	28 %	-72	28 %
3- Sous-total CPRS et CR	965	965	3 860	3 860	3 274	-586	85 %	-586	85 %
4- Plantations et associés	660	700	2 640	2 800	2 729	89	103 %	-71	97 %
5- Entretien des plantations	140	140	560	560	854	294	153 %	294	153 %
6- Sous-total plantations et associées et entretien des plantations	800	840	3 200	3 360	3 583	383	112 %	223	107 %
7- Rendement naturel	304	304	1 216	1 216	316	-900	26 %	-900	26 %
8- Entretien de la régénération naturelle	30	30	120	120	0	-120	0 %	-120	0 %
9- Sous-total rendement naturel et entretien de la régénération naturelle	334	334	1 336	1 336	316	-1 020	24 %	-1 020	24 %
10- Sous-total remise en production (6 + 9)	1 134	1 174	4 536	4 696	3 899	-637	86 %	-797	83 %
11- Coupes partielles	10	10	40	40	160	120	400 %	120	400 %
12- Coupes partielles ratées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13- Sous-total des coupes partielles	10	10	40	40	160	120	400 %	120	400 %
TOTAL	2 109	2 149	8 436	8 596	7 333	-1 103	87%	-1 263	85%

Coupes de régénération : coupes de régénération et coupes progressives d'ensemencement.

Coupes partielles : tous les jardinages et éclaircies commerciales.

Plantations et associés: plantations, EPC dans un peuplement naturel et regarni (rendement de plantation).

Entretien de plantations : EPC et dégagement dans une plantation.

Rendement naturel : remise en production d'une AEET, regarni (rendement naturel), ensemencement, drainage, préparation de terrain (régénération naturelle).

Entretien de la régénération naturelle : dégagement de la régénération naturelle.

Taux de mise en œuvre des stratégies d'aménagement des PGAF	régulier	régulier et TBE
14- Taux de remise en production moins le taux de réalisation des CPRS et CR (%)	1 %	- 2 %
15- Rattrapage requis (ha)	- 52	84

Source : Direction générale des services régionaux, MRNFP

(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

4.5.2. Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Le bénéficiaire a la responsabilité de réaliser les traitements sylvicoles nécessaires pour atteindre le rendement annuel prévu dans son aire commune. Il doit donc effectuer un suivi de ces traitements afin de s'assurer que les rendements escomptés seront atteints. Le Manuel d'aménagement forestier (MAF) fixe les critères d'évaluation ainsi que les échéances pour lesquelles les données doivent être recueillies et fournies au Ministère.

Les principaux traitements sylvicoles qui doivent faire l'objet des suivis prévus au MAF afin de confirmer l'atteinte des rendements escomptés sont la CPRS (production prioritaire SEPM et peupliers) et la plantation. Dans le cas de la CPRS, deux suivis sont prévus, soit à 4 ans et à 10 ans après coupe.

Le premier suivi (CPRS - 4 ans) a été réalisé en totalité par les bénéficiaires de CAAF pour les années de suivi 2001-2002 et 2002-2003. Les « *Méthodes d'échantillonnage pour les inventaires d'intervention et pour les suivis des interventions forestières* » permettent depuis 2001 de reporter le délai pour effectuer le second suivi sans toutefois dépasser 15 ans. Les données forestières présentées après la réalisation d'une EPC font foi des obligations de suivi prévues au MAF (CPRS - 10 ans, plantation – 10 ans). Au plus tard à 15 ans, toutes les superficies devront avoir fait l'objet d'un suivi, soit à la suite de la réalisation d'une EPC ou d'un suivi spécifique à cet égard.

Le tableau 26 présente les superficies à suivre en vertu du MAF et celles ayant fait l'objet d'un suivi par l'industrie pour la CPRS – 10 ans (SEPM), CPRS – 5 ans (PEU) et plantation – 10 ans.

TABEAU 26 SUIVI DES TRAITEMENTS SYLVICOLES DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultat en date du 14 mai 2004			
				Sup. à suivre (ha)	Sup. suivies par le bénéficiaire (ha)	Taux de réalisation des suivis inscrits au MAF (%)	Taux d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire (%)
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	10 255	6 749	66	100
		1991-1992	2002-2003	7 610	3 987	52	100
CPRS 5 ans	Peuplier	1995-1996	2001-2002	350	173	49	100
		1996-1997	2002-2003	0	-	-	-
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	2 947	2 188	74	100
		1991-1992	2002-2003	3 569	1 952	55	100
TOTAL				24 731	15 049	61	-

Source : MRNFP, mai 2004. Région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

4.5.3. Irrégularités et infractions

Les dossiers d'infractions font partie des moyens dont dispose le Ministère pour assurer le respect de la Loi sur les forêts et de ses règlements afférents.

Les coupes illégales représentent près du tiers des poursuites. Celles-ci concernent, à 98 %, des individus. Les infractions relatives à la protection des rives, des lacs, des cours d'eau et de l'eau, représentent 25,4 % (compagnies et individus) des causes soumises au ministère de la Justice.

On remarque que de 1995 à 2000, il y a eu un total de 393 chefs d'accusation pour des amendes totalisant 185 000 \$ (voir tableau 27). Depuis les modifications à la Loi, en mai 2001, le montant des amendes a considérablement augmenté.

TABLEAU 27 INFRACTIONS À LA LOI SUR LES FORÊTS

ANNÉE	ACCUSATIONS	REFUS	RETRAITS	ACQUITTEMENTS	COUPABLES	AMENDES	RÉSULTATS À VENIR
1995	28	0	9	0	19	23 280 \$	
1996	37	1	4	6	26	14 220 \$	
1997	65	1	18	2	44	9 820 \$	
1998	137	9	93	1	33	96 765 \$	1
1999	85	0	19	39	27	19 045 \$	
2000	41	0	13	1	27	22 275 \$	
TOTAL	393	11	156	49	176	185 405 \$	1

Source : Direction de l'assistance technique, MRNFP. 8 janvier 2004
(Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – Territoire de gestion forestière)

5. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1. Le rôle de la forêt privée

La superficie forestière productive en forêt privée représente 317 259 hectares. Le couvert mélangé recouvre environ 53 % de la superficie, le couvert résineux 23 %, le couvert feuillu 20 % et les superficies en régénération 4 %.

Depuis 1996, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie - Les Îles (AFOGÎM) administre le Programme de mise en valeur des forêts privées.

En 2002, un budget de 3,6 M\$ a été affecté à la réalisation de travaux forestiers en forêt privée et un total de 1 426 producteurs forestiers en ont bénéficié.

Neuf conseillers forestiers, accrédités par l'agence, œuvrent en forêt privée dont cinq OGC, une coopérative et trois conseillers privés.

Les activités de mise en valeur de la forêt privée aux Îles-de-la-Madeleine sont limitées. Un budget d'environ 25 000 \$ est attribué annuellement pour la réalisation de traitements sylvicoles.

Le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (SPBG) regroupe plus de 5 000 propriétaires forestiers assujettis à un plan conjoint. Il assure, entre autres, la mise en marché du bois de la forêt privée. Au cours de la saison 2002, le SPBG a mis en marché 423 767 mca de bois (toute essence) dans différentes usines situées en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent, au Nouveau-Brunswick et aux États-Unis. Plus de 66 % des bois ont été achetés par des industries de la Gaspésie.

La Loi sur les forêts prévoit que les nouvelles attributions de bois sont assujetties au principe de résidualité. Ainsi, avant d'attribuer des volumes de bois provenant de la forêt publique, le ministre doit tenir compte des autres sources d'approvisionnement possibles, dont les bois disponibles en provenance de la forêt privée. Afin d'assurer le respect du principe de résidualité, le Ministère consulte régulièrement le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie pour obtenir son accord sur les nouvelles attributions.

5.2. Le consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne

Un consortium sur le développement durable de la forêt gaspésienne a été mis en place dernièrement afin d'acquérir, d'utiliser et de diffuser la connaissance sur la forêt gaspésienne. Il permettra de mieux structurer la recherche forestière en région. Actuellement, le consortium est financé par Développement économique Canada et le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Le consortium travaille en étroite collaboration avec l'Unité de transfert de technologie de la Gaspésie, financé par le MRNFP et le Cégep de la Gaspésie et des Îles. La fusion de ces deux organismes est prévue dans un proche avenir.